Quatre-vingt-dixième année. — N° 185. Le Numéro : 20 francs. Vendredi 8 Août 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports : / Bulletin analytique des séances

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

DISPOSITIONS FISCALES RELATIVES A LA CONSTRUCTION, A L'URBANISME ET AUX IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Cette brochure, *établie par le secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et mise à jour au 1er septembre* 1957, groupe tous les textes relatifs à la fiscalité en matière de construction, d'urbanisme et d'habitation.

Elle comprend trois parties principales :

I. — **Extraits du code général des impôts et de ses annexes et dispositions législatives et réglementaires non encore incorporées dans le code,** ces dernières à leur place normale au cas de codification ; une liste de ces dispositions figure en tête de la brochure.

II. — **Instructions et circulaires ministérielles** publiées dans les bulletins du ministère des finances (bulletins des contributions directes, des contributions indirectes, de l'enregistrement) ; une table de concordance des questions traitées avec les articles du code et les textes non codifiés figure en tête de cette deuxième partie.

III — **Réponses ministérielles aux questions écrites** posées par les parlementaires, classées dans l'ordre des articles du code auxquels elles se réfèrent ; une table de concordance figure également en tête de cette troisième partie.

Cette édition comporte en outre :

Une table analytique des extraits du code des impôts (articles et textes non codifiés) insérés dans la brochure ;

Une table alphabétique très développée permettant de retrouver tous les articles du code se rapportant à une rubrique.

Tirée sur beau papier et sous couverture forte, cette brochure de 374 pages, qui porte le **n° 1101**, est vendue au prix de **700** F ou expédiée sans frais sur demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 25 juillet 1958 portant affectation définitive au ministère de la justice d'une parcelle de terrain à Saint-Claude (Guadeloupe) (p. 7155).

Arrêté autorisant l'emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes (p. 7155).

Arrêtés portant promotions, nominations, mutations, cessation de fonctions, acceptation de démission et conférant l'honorariat :

Education surveillée (p 7155).

Greffiers (p. 7156).

Officiers publics et ministériels (p. 7156).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décrets du 1er août 1958 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République française (p. 7156).

Décret du 1er août 1958 portant nomination d'un conseiller diplomatique du Gouvernement (p. 7157).

Décret portant délégation de signature (p. 7157).

Arrêté portant transfert de crédits (rectificatif) (p. 7157).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 4 août 1958 portant élévation de classes, nominations et conférant l'honorariat (administration préfectorale) (p. 7157).

Arrêté du 28 juillet 1958 modifiant l'arrêté du 28 juin 1958 relatif à un concours pour le recrutement d'attachés de préfecture (p. 7158).

Arrêté du 1er août 1958 portant interdiction d'affichage et de vente à des mineurs de dix-huit ans de diverses publications (p. 7158).

Arrêtés portant promotions et réintégration (administration centrale et personnel des préfectures) (p. 7158).

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 7459).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 7459).

Arrêtés portant nomination et détachement (école polytechnique) (p. 7459).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 1er août 1958 fixant les attributions du haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur (p. 7459).

Arrêté du 4 août 1958 relatif à la liquidation des dossiers de remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices (p. 7459).

Arrêté portant désignation de rapporteurs devant la commission administrative de remboursement des prélèvements ennemis (p. 7459).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 1er juillet 1958 instituant un conseil d'administration auprès de l'école nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment de Maison-Carrée (p. 7459).

Arrêté du 18 juillet 1958 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7460).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 31 juillet 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7460).

Arrêté du 28 juillet 1958 fixant la composition des bureaux d'adjudication (p. 7460).

Arrêté du 29 juillet 1958 autorisant la commune de l'Ile-d'Yeu à effectuer un prélèvement sur le produit des péages perçus à son profit dans les ports de l'île d'Yeu (p. 7460).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des transports (p. 7460).

Arrêtés portant nomination et attribution de fonctions (ponts et chaussées) (p. 7460).

Liste des candidats déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées à la suite du concours ouvert en 1958 (p. 7461).

Liste des commis des ponts et chaussées déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique à la suite de l'examen professionnel ouvert en 1958 (p. 7461).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 5 août 1958 portant nomination du directeur de la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides (p. 7461).

Décret du 7 août 1958 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7461).

Arrêtés du 10 juillet 1958 portant création, renouvellement et remplacement de comités techniques d'importation (p. 7462).

Arrêté du 1er août 1958 portant approbation des comptes et du bilan du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine afférents aux exercices 1954, 1955 et 1956 (p. 7475).

Arrêté portant approbation et renouvellement d'approbation de compteurs d'énergie électrique (rectificatif) (p. 7475).

Arrêtés portant attribution du diplôme d'ingénieur civil et d'ingénieurs au corps des mines (école nationale supérieure des mines de Paris) (p. 7475).

Arrêté portant mise en disponibilité (service des mines) (p. 7475).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté portant intégration (administration centrale) (p. 7475).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale) (p. 7475).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 7476).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 7476).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant délégation de signature (p. 7475).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 7476).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté portant délégation de signature (p. 7476).

Tableaux d'avancement et *arrêté* portant promotions (attachés d'administration centrale) (p. 7476).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 7476).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p. 7476).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs. — Octroi, extension et caducités d'agrément de commissionnaires en douanes (73e liste) (p. 7477).

Avis aux importateurs (p. 7477).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (juin 1958) (p. 7478).

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques contractuels préposés surveillants au contrôle de la salubrité des viandes (p. 7480).

Avis de concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs d'abattoirs industriels (p. 7480).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'économes aux hôpitaux-hospices de Lannion (Côtes-du-Nord) et de Thiers (Puy-de-Dôme) (p. 7480).

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs au centre hospitalier de Moulins (Allier) et à l'hôpital-hospice de Vitry-le-François (Marne) (p. 7480).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Liste générale de classement des candidats aux emplois réservés de quatrième et cinquième catégorie et additive aux listes de classement de première, deuxième et troisième catégorie et aux emplois comportant une aptitude technique spéciale (année 1957) (pagination spéciale R. N.) (pp. 97 à 152). — *(Cette liste fait l'objet d'un envoi séparé).*

Situation de la Banque de France (p. 7481).

Annonces (p. 7482).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Affectation définitive au ministère de la justice d'une parcelle de terrain à Saint-Claude (Guadeloupe).

Par arrêté du 25 juillet 1958, est affectée à titre définitif au ministère de la justice (direction du personnel et de la comptabilité), en vue de l'édification d'un bâtiment destiné au logement du procureur général près la cour d'appel de Basse-Terre, une parcelle de terrain d'une superficie de 1.429 mètres carrés dépendant de la propriété domaniale dite « Cité-logements Ducharmoy », à Saint-Claude (Guadeloupe) telle, au surplus, que cette parcelle est figurée sur le plan annexé au présent arrêté.

Emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 2 décembre 1952 portant règlement d'administration publique pour l'emploi par les officiers publics et ministériels des procédés de reproduction des actes, notamment son article 5;

Vu les arrêtés des 5 mars 1955 et 28 novembre 1956 agréant des appareils de reproduction,

Arrête:

Art. 1er. — MM. Masdubost, greffier en chef de la cour d'appel de Riom, et Message, administrateur du greffe du tribunal de simple police d'Orléans, sont autorisés à utiliser l'appareil Regma 413, fabriqué par la Société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 2. — M. Pegorier, greffier en chef du tribunal de première instance d'Albi, est autorisé à utiliser l'appareil Regma 434, fabriqué par la Société La Cellophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

Art. 3. — Tous les documents remis à MM. Masdubost, Message et Pegorier par des auxiliaires de justice et destinés à être reproduits doivent être établis sur des papiers et suivant un mode de présentation tels qu'ils puissent être copiés en utilisant les appareils dont l'usage est autorisé.

Fait à Paris, le 31 juillet 1958.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:

Le conseiller technique,

YVES GUÉNA.

Education surveillée.

Par arrêté du 19 juin 1958, sont promus, sur place, à compter du 1er juin 1958:

Chef de service éducatif (8e échelon).

M. Laroche (Louis), éducateur (10e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Chef de service éducatif (7e échelon).

M. Golmet (André), éducateur (9e échelon) au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée à Vaucresson.

Chef de service éducatif (6e échelon).

M. Iehly (Robert), éducateur (8e échelon) au quartier des mineurs des prisons de Fresnes.

M. Rivière (Robert), éducateur (8e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Chef de service éducatif (5e échelon).

M. Blicq (Robert), éducateur (7e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Boulogne-sur-Mer.

M. Evain (René), éducateur (7e échelon) au centre d'observation de Bures-sur-Yvette.

M. Frezouls (Marcel), éducateur (7e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

M. Hayer (Ephrem), éducateur (7e échelon) au centre d'observation de Savigny-sur-Orge.

M. Labasque (René), éducateur (7e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

M. Robert (Jean), éducateur (7e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

Chef de service éducatif (4e échelon).

Mlle de Colombel (Odile), éducatrice (6e échelon) chargée des fonctions de déléguée permanente à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Caen.

M. Ernst (Georges), éducateur (6e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Valenciennes.

Chef de service éducatif (3e échelon).

Mme Beaulu (Yvonne), éducatrice (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Brecourt.

M. Bouvier (André), éducateur (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Mlle Doucet (Suzanne), éducatrice (5e échelon) chargée des fonctions de déléguée permanente à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Toulon.

M. Fournier (Georges), éducateur (5e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de la Seine.

M. Guittard (René), éducateur (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

M. Jourdan (Jean), éducateur (5e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Nice.

M. Vidard (Jean-Marie), éducateur (5e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

Chef de service éducatif (2e échelon).

M. Boudet (Robert), éducateur (4e échelon) au centre d'observation de Lyon.

M. Ciblat (Lucien), éducateur (4e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire.

M. Cormier (Gilbert), éducateur (4e échelon) au centre d'observation de Lyon.

M. Pillot (Marc), éducateur (4e échelon) à l'internat approprié de Spoir.

M. Rhodas (Maurice), éducateur (4e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

M. Sarges (Emile), éducateur (4e échelon) au centre d'observation de Marseille.

Chef de service éducatif (1er échelon).

M. Liteaudon (Jean), éducateur (3e échelon) chargé des fonctions de délégué permanent à la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Lyon.

M. Maillet (Jean), éducateur (3e échelon) au centre d'observation de Marseille.

Par arrêté du 24 juillet 1958, est nommé, à compter du 1er août 1958, directeur honoraire de 1re classe des services extérieurs de l'éducation surveillée M. Ceccaldi (Jacques), ancien directeur de l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Par arrêté du 24 juillet 1958, il est mis fin, à compter du 1er août 1958, au service de M. Ceccaldi (Jacques), directeur de 1re classe (2e échelon) de l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau (Vosges), atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 25 juillet 1958, est promu sur place directeur de 1re classe (1er échelon), à compter du 1er août 1958, M. Ventre (Victor), directeur de 2e classe (4e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée d'Aniane.

Par arrêté du 25 juillet 1958, est muté, à compter du 1er août 1958, par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau, M. Bernard (André), directeur de 2e classe (1er échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Belle-Ile-en-Mer.

Par arrêté du 25 juillet 1958, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'observation de Savigny-sur-Orge :

Mme Merle, née Toscani (Charlotte), éducatrice (2e échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

M. Merle (Roger), éducateur (1er échelon) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Par arrêté du 25 juillet 1958, est mutée, à compter du 20 juillet 1958, par nécessité de service, en la même qualité, au centre d'observation de Bures-sur-Yvette, Mlle Morand (Janine), éducatrice stagiaire au centre de formation et d'études de l'éducation surveillée.

Greffiers.

Par arrêté du 29 juillet 1958, M. Berthod (Jacques) est nommé greffier stagiaire au tribunal de première instance de la Seine.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 31 juillet 1958 :

Sont acceptées les démissions de :

M. Coen (Alexandre-Sydney), avoué près le tribunal de première instance de Batna (Algérie).

M. Verilhac (Louis), greffier de la justice de paix de Bourg-Argental (Loire).

M. Bitaud (Maurice-Marcel), huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

M. Nouschi (Robert-David), huissier de justice à Bordjbou-Arreridj (département de Sétif, Algérie).

M. Tenon (Roger-Pierre-Alfred), huissier de justice du tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse).

M. Verilhac (Louis), huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire).

Sont nommés :

M. Boniface (André-Jules-Alain), notaire à la résidence de Dunkerque (Nord), en remplacement de M. d'Arras (Robert-Marie), démissionnaire.

M. Chaton (Jean-Louis), notaire à la résidence de Troyes (Aube), en remplacement de M. Chaton (René-Eugène-Edouard), son père, démissionnaire.

M. Chrétien (Michel-Léocade), notaire à la résidence de Marines, canton de ce nom (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Chrétien (Paul-Edouard), son père, démissionnaire.

M. Cortinchi (José-Guy), notaire à la résidence de Mirepoix, canton de ce nom (Ariège), en remplacement de M. Negre (René-Ernest-Alphonse), démissionnaire.

M. Fefeu (Robert-Mathurin-Marie), notaire à la résidence de Beuvron-en-Auge, canton de Cambremer (Calvados), en remplacement de M. Gervais (Albert-Joseph-Auguste), démissionnaire.

M. Ferrand (Hubert-Jean-Pierre), notaire à la résidence de Meulan, canton de ce nom (Seine-et-Oise), en remplacement de M. Bled (Remy-Marcel-Louis-Adrien), décédé.

M. Frejafon (Jean), notaire à la résidence d'Autun, canton de ce nom (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Jeanne di Lambard (Lucien-Jules), démissionnaire.

M. Gautier (Jacques-Marie-Alphonse), notaire à la résidence de Thury-Harcourt, canton de ce nom (Calvados), en remplacement de M. Gautier (Robert-Marie), son père, démissionnaire.

M. Le Menes (Pierre-Etienne-Joseph), notaire à la résidence de Damville, canton de ce nom (Eure), en remplacement de M. Malot (Victor-Auguste-Joseph), démissionnaire.

M. Negre (René-Ernest-Alphonse), notaire à la résidence d'Auch (Gers), en remplacement de M. Devard (Pierre-Emile-Marcel-Angel), démissionnaire.

M. Sablayrolles (Guy-Jean-Marie), notaire à la résidence de Montagnac canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Maria (Auguste-François), démissionnaire.

M. Senut (Jacques-Martial-Léonard), notaire à la résidence de Corrèze, canton de ce nom (Corrèze), en remplacement de M. Senut (Marie-Joseph-Alphonse-Martial), son père, décédé.

M. Coen (Alexandre-Sydney), avoué près le tribunal de première instance d'Alès (Gard), en remplacement de M. Bascou (Léonce-Denis), démissionnaire.

M. Blanc (Elysée-Eugène-Jean-Léopold), déjà greffier en chef du tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse) et greffier de la justice de paix de la même résidence, greffier de la justice de paix de Bonnieux (même département), en remplacement de M. Tenon (Roger-Pierre-Alfred), démissionnaire.

M. Claparede (Louis-Joseph-Augustin-Alexandre), déjà greffier du tribunal de simple police de Montpellier (Hérault), greffier de la justice de paix de Frontignan (même département), en remplacement de M. Couffin (Paul-Marie-Louis), démissionnaire.

M. Delabar (Emile-Marcel), déjà greffier en chef du tribunal de première instance de Saint-Mihiel (Meuse), greffier de la justice de paix de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Dechambenoy (Valbert), décédé, à charge de verser, la veille de sa prestation de serment, aux ayants droit de M. Dechambenoy la somme de 650.000 F à titre d'indemnité.

M. Delabar (Emile-Marcel), déjà greffier en chef du tribunal de première instance de Saint-Mihiel (Meuse), greffier de la justice de paix de Vigneulles-lès-Hattonchâtel (même département), en remplacement de M. Dechambenoy (Valbert), décédé, à charge de verser, la veille de sa prestation de serment, aux ayants droit de M. Dechambenoy la somme de 310.000 F à titre d'indemnité.

M. Loussert (Pierre-Alfred-Paul), déjà greffier de la justice de paix du canton de Saint-Flour (Cantal), greffier de la justice de paix du canton Sud de Saint-Flour, en remplacement de M. Clavel (Georges-Jean-Auguste), décédé.

M. Nerdeux (Emile-Stéphane-Marie), déjà greffier en chef du tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), greffier de la justice de paix de Baugé, en remplacement de M. Lucas (Louis-Pierre-Paul), démissionnaire.

M. Touzery (Georges-Emile), déjà huissier de justice du tribunal de première instance de Saint-Flour et greffier de la justice de paix de Chaudesaigues (Cantal), greffier de la justice de paix de Pierrefort (même département), en remplacement de M. Vidalenc (Jacques-Pierre-Auguste), décédé.

M. Velmans (Michel-Henri), greffier de la justice de paix de Granville (Manche), en remplacement de M. de Fontaine de Resbecq (Olivier-René-Ange-Henri-Yves-Hubert-Gilles), dont la démission a été acceptée par arrêté du 11 juillet 1957.

M. Musq (Jacques-Henri), huissier de justice du tribunal de première instance de Bordeaux (Gironde), en remplacement de M. Thebault (Marcel-Georges), décédé.

M. Nouschi (Robert-David), huissier de justice du tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Ceceille (Paul-Raoul-Marie), démissionnaire.

M. Tenon (Roger-Pierre-Alfred), huissier de justice du tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse), en remplacement de M. Caillot (Maurice-Lucien), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à :

M. Bertho (Paul-Emmanuel), ancien notaire à la résidence de Paimpol (Côtes-du-Nord).

M. Goumis (Emile), ancien notaire à la résidence de Saint-Jean-de-Sauves (Vienne).

M. Lepage (Pierre-Maurice-Emile), ancien notaire à la résidence de Meaux (Seine-et-Marne).

M. Richard (Paul-François-Marie), ancien notaire à la résidence de Mer (Loir-et-Cher).

M. Robert (Alexandre), ancien notaire à la résidence de Châteaudon (Eure-et-Loir).

M. Rouquet (Stanislas-Pierre), ancien notaire à la résidence de Poncin (Ain).

M. Deroye (André), ancien avoué près la cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or).

M. Gontier du Soulas (Léopold-Henri), ancien greffier de la justice de paix de Lalinde (Dordogne).

M. Buchet (Alexandre), ancien huissier de justice du tribunal de première instance de Vienne (Isère).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 1er août 1958 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République fédérale d'Allemagne.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. Seydoux de Clausonne (François-Louis-Auguste), ministre plénipotentiaire hors classe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Autriche, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République fédérale d'Allemagne, en remplacement de M. Couve de Murville.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 1er août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Décret du 1er août 1958 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Pologne.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Burin des Roziers (Etienne-Georges), ministre plénipotentiaire de 2e classe, chargé du consulat général de France à Milan, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Pologne, en remplacement de M. de Carbonnel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 1er août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Décret du 1er août 1958 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Argentine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. de Blanquet du Chayla (Armand-Louis-Gérald-Bénigne), ministre plénipotentiaire hors classe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française en Argentine, en remplacement de M. Cornut-Gentille.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 1er août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Décret du 1er août 1958 portant nomination d'un conseiller diplomatique du Gouvernement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 51-1105 du 19 septembre 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des agents diplomatiques et consulaires, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 54-1109 du 13 novembre 1954 modifiant le décret n° 51-1105 du 19 septembre 1951;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. de Panafieu (François-Marie-Maurice), ministre plénipotentiaire hors classe, directeur général du personnel et de l'administration générale, est nommé conseiller diplomatique du Gouvernement pour une période d'un an, à compter de la date de cessation de ses fonctions actuelles.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 1er août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés du 2 juin 1958 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Jusqu'à la prise de fonctions d'un nouveau directeur général du personnel et de l'administration générale, délégation de signature est donnée à M. Pierre Siraud, ministre plénipotentiaire, directeur général adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du ministre des affaires étrangères, tous arrêtés, actes ou décisions, ordonnances de payement, de virement, de délégation ou de régularisation ainsi que les arrêtés de débets et les états exécutoires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Transfert de crédits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1958: page 6817, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « Chapitre 42-23: Relations culturelles avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam », lire: « Chapitre 42-27: Coopération technique avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 août 1958 portant nomination d'un préfet, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er — M. Morin (Jean), préfet de Maine-et-Loire (hors classe personnelle), est nommé préfet de la Haute-Garonne (hors classe), inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire pour la 5e région.

Art. 2 — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 4 août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre de l'intérieur,

ÉMILE PELLETIER.

Décret du 4 août 1958 portant élévation de classe et nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vivant (Raymond), préfet de l'Hérault (1re classe), est élevé à la hors-classe et nommé préfet de Maine-et-Loire.

M. Vivant bénéficie de la hors-classe à titre personnel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 4 août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Décret du 4 août 1958 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chaussade (Pierre), préfet hors classe en service détaché, inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, est nommé préfet de l'Hérault.

Dans ce poste, M. Chaussade bénéficie de la hors-classe à titre personnel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 4 août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres.
C. DE GAULLE.

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Décrets du 4 août 1958 portant élévation de classe de préfets.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chapron (Marcel), préfet de 2e classe en service détaché, est élevé à la 1re classe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 4 août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Juillet (Jacques), préfet de 3e classe en service détaché, est élevé à la 2e classe.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Vizille, le 4 août 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
C. DE GAULLE.

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Décret du 4 août 1958 conférant l'honorariat à un ancien sous-préfet.

Par décret en date du 4 août 1958, M. Rouviere (Frank), ancien sous-préfet, a été nommé préfet honoraire.

Modification de l'arrêté du 28 juin 1958 relatif à un concours pour le recrutement d'attachés de préfecture.

Par arrêté en date du 28 juillet 1958, le dernier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 28 juin 1958 portant ouverture du concours d'attaché de préfecture est modifié comme suit:

« Outre les affectations prévues ci-dessus, vingt-cinq postes pourront être offerts dans les départements d'Algérie. »

Interdiction d'affichage et de vente à des mineurs de dix-huit ans de diverses publications.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949, et notamment son article 14;

Vu le décret n° 50-113 du 1er février 1950 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1949;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Il est interdit, sous les peines prévues au premier alinéa de l'article 7 de la loi du 16 juillet 1949, de proposer, de donner ou de vendre à des mineurs de dix-huit ans les publications intitulées:

Beautés voluptueuses, Bain de minuit, éditées par la société Les Sirènes, 38, rue René-Boulanger, Paris (10e).

Minuit moins dix, publiée par les éditions des Mille et une Nuits, 38, rue René-Boulanger, Paris (10e).

Passion du déshabillage, éditée par la société Les Egéries, 9, place du Marché-Sainte-Catherine, Paris (4e).

Art. 2. — Il est interdit, sous les mêmes sanctions, d'exposer ces publications sur la voie publique, à l'extérieur ou à l'intérieur des magasins ou des kiosques, ou de faire pour elles une publicité dans les mêmes conditions.

Art. 3. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
J. VEIDIER.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 juillet 1958, il est fait application, à compter du 1er août 1957, à M. Georges Riou, administrateur civil de 2e classe, précédemment détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer les fonctions de directeur adjoint du cabinet de l'ambassadeur de France au Maroc, des dispositions de l'article 19 de la loi du 31 décembre 1953.

M. Riou est réintégré, à la même date, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Personnel des préfectures.

Par arrêtés du 16 juin 1958, sont promus au grade de chef de division de préfecture:

Chef de division de 1er échelon.

A la préfecture de Colomb-Béchar.

M. Malines (Georges), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture de Seine-et-Marne.

M. Sebaoun (Léon), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture d'Oran.

A la préfecture de Laghouat.

M. Delaye (André), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture de Saône-et-Loire.

M. Martray (Jean), attaché de 1re classe, 2e échelon, à la préfecture des Côtes-du-Nord.

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 avril 1958 (guerre 1939-1945):

Officier.

Page 4054, 1re colonne, au lieu de: « Braisse (Louis) », lire: « Braise (Louis) ».

Chevalier.

Page 4054, 2e colonne, au lieu de: « Daveau (Lucien) », lire: « Daveau (Lucie) ».

Page 4055, 1re colonne, au lieu de: « Perin (Jean), classe 1914 », lire: « classe 1941 »; au lieu de: « Petipet », lire: « Petitet, épouse Vannier (Marie) »; au lieu de: « Poteau (Jean), classe 1922 », lire: « Poteau (Jean), classe 1932 ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1958:

(Guerre 1914-1918.)

Page 6369, 1re colonne, Bellevegue, au lieu de: « Jean-Aimé », lire: « Jean-Joseph »; 2e colonne, Crepiat (Jean), au lieu de: « 3e bataillon de chasseurs à pied », lire: « 31e bataillon de chasseurs à pied »; Dalex (François), au lieu de: « 158e R. I. », lire: « 158e R. I. A. ».

Page 6371, 1re colonne, Bastard, au lieu de: « Julien-René », lire: « Julien-Paul »; 2e colonne, Laventure, au lieu de: « Jacques-Etienne-Georges », lire: « Jacques-Adrien-Ernest ».

(Guerre 1939-1945.)

Page 6372, 1re colonne, Duchêne (André-Gaston), au lieu de: « cordonnier au 266e R. A. L. », lire: « canonnier au 266e R. A. L. ».

Ecole polytechnique.

Par arrêté du 31 juillet 1958, M. Fontanarosa (Lucien) est nommé professeur de dessin à l'école polytechnique, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1958.

Par arrêté du 2 août 1958, MM. Chanson (Antoine), Jouguet (Marc), maîtres de conférences de 1re catégorie à l'école polytechnique, et M. Chedin (Jean), maître de conférences de 2e catégorie à l'école polytechnique, sont détachés dans les fonctions d'examinateur des élèves à une série d'examens, pour une durée de cinq ans prenant effet du 1er octobre 1957.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Attributions du haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 26 juillet 1958 fixant les attributions du haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Relèvent de l'autorité du haut commissaire à l'économie nationale et au commerce extérieur:

La direction de la coordination économique et des entreprises nationales;
La direction des relations économiques extérieures;
La direction générale des prix et des enquêtes économiques;
Le commissariat général à la productivité;
Le service de l'administration générale;
L'inspection générale de l'économie nationale;
L'institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer,

ainsi que les services et organismes qui leur sont rattachés.

Pour l'exercice de ses attributions la direction des finances extérieures et l'office des changes sont, en tant que de besoin, mis à la disposition du haut commissaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

ANTOINE PINAY.

Liquidation des dossiers de remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 6 de la loi n° 54-1249 du 21 décembre 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (III. Affaires économiques);

Vu la loi n° 57-1344 du 30 décembre 1957 (loi de finances pour 1958);

Vu le décret n° 57-1381 du 31 décembre 1957 portant répartition des crédits applicables aux services votés pour 1958 (Affaires économiques),

Arrête:

Art. 1er. — En vue de la liquidation des dossiers de remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices, les services des affaires économiques sont autorisés à disposer, au cours du second semestre de l'année 1958, de 249.120 vacations d'une heure, correspondant en principe au recrutement de 240 vacateurs.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 59.614.000 F applicable à l'article 2 du chapitre 44-13: « Remboursement de charges fiscales à certaines activités industrielles ou agricoles » du budget des affaires économiques pour 1958.

Un crédit d'égal montant est annulé sur l'article 1er dudit chapitre.

Le crédit ouvert à l'article 2 s'applique pour 59.614.000 F à la rémunération des vacateurs, visée à l'article 1er ci-dessus, et pour 10 millions de francs aux dépenses de matériel.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 août 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
HENRI YRISSOU.

Désignation de rapporteurs devant la commission administrative de remboursement des prélèvements ennemis.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques en date du 28 juin 1958, M. Antoine-François Huver, inspecteur principal de l'enregistrement et des domaines à Metz, et M. Emile-Léon Stantina, inspecteur central de l'enregistrement et des domaines à Strasbourg, ont été nommés rapporteurs devant la commission administrative de remboursement des prélèvements ennemis, instituée par l'article 18 du décret n° 50-633 du 20 mai 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Constitution d'un conseil d'administration auprès de l'école nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment de Maison-Carrée.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les articles 24, 26 et 38 du décret n° 56-931 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique;

Vu le décret n° 52-1342 du 13 décembre 1952 portant organisation de l'institut industriel d'Algérie, modifié par celui du 24 août 1951;

Vu le décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 transformant l'institut industriel d'Algérie en école nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment;

Vu le décret n° 57-1031 du 19 septembre 1957 aménageant le régime juridique des conseils institués auprès des établissements d'enseignement technique publics;

Sur la proposition du recteur de l'académie d'Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'école nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment de Maison-Carrée un conseil d'administration dont les attributions sont celles fixées par l'article 31 du décret du 24 décembre 1921 modifié relatif à la composition et aux attributions des conseils d'administration des écoles nationales d'enseignement technique.

Ce conseil comprend:

Le recteur de l'académie d'Alger, directeur général de l'éducation nationale en Algérie, président.
Un représentant du ministre de l'Algérie.
Le doyen de la faculté des sciences.
L'inspecteur principal de l'enseignement technique de l'académie d'Alger.

Le directeur de l'école nationale d'ingénieurs des travaux publics et du bâtiment.
Le président de l'association des anciens élèves.
Deux représentants de collectivités désignés par le ministre de l'éducation nationale, sur proposition du recteur.
Deux ingénieurs désignés dans les mêmes conditions.

Art. 2. — Le conseil se réunit deux fois par an, sur convocation de son président, en octobre pour arrêter le budget de l'école, et en juin pour l'approbation du rapport administratif du directeur.

Art. 3. — Le recteur de l'académie d'Alger est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 1er juillet 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
G. MORLOT.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 18 juillet 1958, il a été ouvert à titre de fonds de concours, pour 1958, un crédit de 1 milliard de francs applicable au chapitre 56-80: « Monuments historiques. — Restauration et réparation de dommages de guerre » du budget de l'éducation nationale.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 31 juillet 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 31 juillet 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 27 mars 1958 portant que la nomination du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la personne désignée ci-dessous est nommée dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

Au grade de chevalier (contingent normal).

M. Faurous (André), directeur général de la compagnie Royal Air Maroc; 25 ans 4 mois de services militaires et de pratique professionnelle.

Composition des bureaux d'adjudication.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment l'article 16;
Vu la lettre du ministre des finances, des affaires économiques et du plan en date du 3 avril 1958;
Sur proposition du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale,

Arrête:

Art. 1er. — Les bureaux d'adjudication des marchés de travaux, fournitures ou services passés pour le compte de l'administration des travaux publics sont composés, sous la présidence du préfet, par le trésorier-payeur général et l'ingénieur en chef des ponts et chaussées en ce qui concerne les marchés de l'administration des ponts et chaussées et par l'ingénieur en chef, chef de service, en ce qui concerne les marchés des bases aériennes ou de l'institut géographique national.

Art. 2. — Le préfet peut se faire remplacer par le secrétaire général, un sous-préfet ou le chef de la division chargé des travaux publics.
Le trésorier-payeur général peut se faire remplacer par un agent ayant au moins le grade d'inspecteur principal du Trésor.
L'ingénieur en chef des ponts et chaussées peut déléguer l'ingénieur en chef adjoint ou un ingénieur d'arrondissement, et l'ingénieur en chef, chef de service, un ingénieur d'un rang au moins équivalent à celui d'ingénieur d'arrondissement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller d'Etat chargé de mission,
CAHEN-SALVADOR.

Autorisation à la commune de l'Ile-d'Yeu d'effectuer un prélèvement sur le produit des péages perçus à son profit dans les ports de l'île d'Yeu.

Par arrêté du 29 juillet 1958, la commune de l'Ile-d'Yeu a été autorisée à prélever, sur le produit des péages perçus à son profit dans les ports de l'île d'Yeu, le montant, provisoirement évalué à 26 millions de francs, de sa participation aux travaux de déroctage du bassin d'échouage de Port-Joinville, pris en considération par décision ministérielle du 20 mai 1958.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 18 juillet 1958, a été nommé membre du conseil supérieur des transports, à titre de personnalité n'appartenant pas à l'administration, et membre de la commission des transports terrestres et du comité des contestations du conseil supérieur des transports:

M. Roger Guibert, directeur général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français, en remplacement de M. Boyaux, qui a cessé ses fonctions.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 21 juillet 1958:

Les élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent, qui ont satisfait aux conditions exigées par le règlement de l'école d'application des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) ainsi qu'aux obligations militaires d'activité imposées par les lois sur le recrutement de l'armée, ont été nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) à compter du 1er août 1957:

MM. Pignolet (Michel), Foissac (Maurice).

Les élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) dont les noms suivent, qui ont satisfait aux conditions exigées par le règlement de l'école d'application des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) ainsi qu'aux obligations militaires d'activité imposées par les lois sur le recrutement de l'armée, ont été nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées) à compter du 1er août 1958:

MM. Hermant (André), Rambaud (Emile), Claudon (Yvan), Fauvel (Pierre), Audeoud (Benjamin), Lariviere (Georges), Gesrel (Jean).

Les élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) dont les noms suivent, qui ont satisfait aux conditions exigées par le règlement de l'école mais ne sont pas dégagés de leurs obligations militaires d'activité, sont nommés ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat de 4e classe stagiaires pour compter du 1er août 1958:

MM.
Chantereau (Jean).
Dezaunay (Claude).
Fay (Michel).
Rousseau (Claude).
Daniel (Claude).
Meneret (François).
Massou (Daniel).
Pappalardo (Yvan).
Valet (Jacques).
Gérard (Claude).
Borios (Albert).
Legris (Paul).
Chenal (Alain).
Bourjon (Maurice).
Olive (Maurice).
Le Coz (Laurent).
Rouet (François).
Lebrun (Michel).
Houssin (François).
Janoueix (Pierre).
Peter (Maurice).
Geniet (Alain).
Bessin (Claude).
Marbic (Yvon).
Collet (Michel).
Capdessus (Henri).
Soler (Pierre).
Latanie (Roland).
Sebille (Jacques).
Bozonnet (Jacques).
Mahu (Jean).
Quenault (Jean).
Voisin (Pierre).
Leserf (Guy).
Leroux (Pierre).
Colombet (Charles).
Frevin (Jacques).
Scherer (Jacques).
Callard (Jean).
Gerin (Aimé).
Voisset (Jean-Claude).
Dupuis (Joseph).
Levy (Lucien).
Tonelli (Igino).
Lefebvre (Michel).
Villières (Pierre).
Gobinet (Didier).
Perrelon (André).
Agard (Alain).
Dezurault (Jean).
Marsault (Pierre).
Maze Launay (Géo).
Rouyer (Francis).
Petit (François).
Philippon (Gérard).
Sauze (Denis).
Nouhen (Yves).
Millet (Joël).
Jouret (Pierre).
Ollier (Jean).
Leconte (Paul).
Jolivet (Michel).
Gaillard (Jean).
Triaud (Jean).
Fabre (René).
Maire (Christian).
Garnier (Jean-Claude).
Riquet (Jean-Claude).
Arnaud (Pierre).
Boulhol (Jean).
Moinard (René).
Cazanave-Pin (André).
Matignon (Beaudoin).
Durrieu (Jean).
Denis (Bernard).
Veron (Yves).
Pagliero (Jean).
Castelli (Joseph).
Neron (Paul).
Nouvel (Jean).
Janin (Roger).
Maître (Jean-Claude).
Claveleira (Jean).
Raviart (Paul).
Léger (Jean).
Willaume (Jean-Claude).
Guegen (Pierre).
Messager (André).
Michau (Jean).
Le Jeune (Maurice)
Robin (Jean-Claude).
Laproye (Christian).
Lary (Jacques).
Raby (Jean-Marie).
Valigiani (Marc).
Labeille (Jacques).
Boutin (Claude).
Bonnet (Robert).
Le Coz (Jean).
Herin (Christian).
Stephan (Pierre).
Castany (André).
Jourdois (Bernard).
Marichal (Gérard).
Brugière (Henry).
Bourhis (Marc).
Cabanes (Claude).

Par arrêté en date du 24 juillet 1958:

M. Mathieu, ingénieur des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er juillet 1958, par intérim, en sus de ses fonctions, du service des transports du département de l'Eure et des chantiers de routes nationales exécutés sur crédits du F. S. I. R., en remplacement de M. Raoux, appelé à un autre poste.

M. Retour, ingénieur des ponts et chaussées, a été chargé, par intérim, à compter du 1er juillet 1958, en sus de ses fonctions, des autres attributions de M. Raoux, y compris le parc central de matériel d'Evreux.

Liste des candidats déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées à la suite du concours ouvert en 1958.

Par arrêté du 15 juillet 1958, ont été déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, à la suite du concours ouvert en 1958, les candidats dont les noms suivent:

a) Candidats de la catégorie visée à l'article 2 (1°) du décret du 5 juin 1956.

1 MM. Laloy (Lucien), Lyon.
2 Le Texier (Jacques), Paris.
3 Albaz (Serge), Rabat.
4 Lamaison (Georges), Lyon.
5 Marie (Bernard), Caen.
6 Grésy (Albert), Rabat.
7 Balazard (Yves), Grenoble.
8 Manunza (Robert), Alger.
9 Beneyto (Georges) (1), Rabat.
10 Reny (Pierre), la Rochelle.
11 Mlle Rémy (Marie-Dominique), Paris.
12 MM. Saublet (Alain), Marseille.
13 Crinquand (Pierre), Dijon.
14 Audabram (Jacques), Toulouse.
15 Doulcier (Pierre), Paris.
16 Jacquot (Hubert), Nancy.
17 Bourdat (Gérard), Grenoble.
18 Soulié (Raymond), Paris.
19 Mallé (René), Nice.
19 Reix (Jean), la Rochelle.
21 Larrieu (Jacques), Alger.
21 Pesce (René-Antoine), Alger.
23 Heurlé (Joseph), Rennes.
24 Bartala (René), Toulouse.
25 Denis (Jean-Pierre), Nantes.
26 Deschamps (Francis), Grenoble.
27 Royer (Jean), Châlons-sur-Marne.
28 Zoppardo (Gaston), Rabat.
29 Belly (Roland), Lille).
30 Laval (Pierre), Paris.
31 Champel (Gérard), Avignon.
32 Vives (Paul), Alger.
33 Deux (Pierre), Nantes.
34 Versini (Paul) (1), Rabat.
35 Mauric (Jean-Pierre), Marseille.
36 Honoré (Philippe), Lyon.
37 Bukovatz (René), Nancy
38 Bensoussan Rolland), Alger.
39 Frognet (Yves), Nancy.
40 Houchois (Jean), Constantine.
40 Mlle Couvreau (Solange), Bordeaux.
42 MM. André (Adrien), Marseille.
42 Poirier (Claude), la Rochelle.
44 MM. Pireyre (Raymond), Toulouse.
45 Mathey (Jean-Marie), Dijon.
45 Pilard (Gilbert), Lille.
45 Tillard (Claude), Caen.
48 Debled (Georges), Paris.
49 Svérédo (Jean), Paris.
50 Moinet (Claude), Caen.
51 Demont (Alain), Amiens.
52 Vielzeuf (Emile), Montpellier.
53 Clerc (Christian), Amiens.
54 Arachelоff (René), Marseille.
55 Colomb (André), Alger.
55 Machuron (Charley), Constantine.
57 Thomas (Jean), Toulouse.
58 Thiéry (Guy), la Rochelle.
59 Poteaux (Max), Amiens.
60 Hémard (Jacques), Châlons-sur-Marne.
61 Troalic (François), Paris.
62 Andrieu (Jacques), Toulouse.
63 Bur (Jean-Paul), Nancy.
63 Lefort (Alain), Amiens.
65 Desbrousses (Claude), la Rochelle.
66 Stellen (Pierre), Rabat.
67 Gondel (Bernard), Nancy.
68 Suissa (Guy), Rabat.
69 Frutos (Marcel), Rabat.
70 Lefebvre (Richard), Paris.
71 Gourbaisville (Claude), Paris.
72 Richard (Guy), Rabat.
73 Boddaërt (Hubert), Arras.
74 Isnard (Pierre), Nantes.
75 de Bailleul (Guy), Oran.
76 Mongold (Guy), Constantine.
77 Vienne (Maxime), Alger.
78 Vernant (Guy), Châlons-sur-Marne.
79 Valmier (René), Nantes.
80 Dupré (Claude), Lille.
81 Rodier (Georges), Clermont-Ferrand
82 Fichet (Georges), Alger.
83 Ferlet (André) (1), Rabat.
84 Ozoux (Guy), Toulouse.
85 Hugou (Jean-Louis), Marseille.
86 Lepain (Fernand), Paris.
87 Terrade (Pierre), Toulouse.
88 Jovet (Yves), Clermont-Ferrand.
89 Avoine (Serge), Caen.
90 Chalmeau (Jean), Paris.
91 MM. Bouchereau (Pierre), Paris.
91 Ferrand (Gérard), Lyon.
91 Guillon (René), Draguignan.
94 Théron (Henri), Alger.
95 Bocquet (Michel), Amiens.
96 Bertrand (Lucien), Lyon.
97 Gestas (Guy), Toulouse.
98 Ayats (Pierre), Montpellier.
98 Rauzy (Marcel), Toulouse.
100 Paramelle (Georges), Lyon.
101 Maravilli (Pierre), Paris.
102 Palin (Noël), Grenoble.
103 Hamel (Eugène), Caen.
103 Lelièvre (Gilbert), Rennes.
105 MM. Garoche (Joseph), Rennes.
106 Jouve (André), Alger.
107 Lacour (Pierre), Dijon.
107 Micoud (Bernard) (1), Rabat.
109 Robert (Henri), Montpellier.
110 Bellamy (Michel), Paris.
111 Sivigliani (Jean-Marie), Paris.
112 Hémon (Albert), Nantes.
113 Jacquet (Marcel), Lyon.
113 Lallemand (Roger), Avignon.
113 Lescoublet (Yves), Rennes.
116 Reynal (Gilbert), Montpellier.

b) Candidats de la catégorie visée à l'article 2 (2°) du décret du 5 juin 1956.

1 MM. Francon (Guy), Clermont-Ferrand.
2 Walker (Jean), Caen.
3 Casquet (André), Alger.
4 Garcia (Marcel), Oran.
5 Cumoura (Gabriel), Bordeaux.
6 MM. Thomas (Alfred), Rennes.
7 Dupuis (Louis), Bordeaux.
8 Dal-Zotto (Hubert), Alger.
9 Luminati (Ernest), Nice.
10 Louarn (Yves-Marie), Rennes.

(1) Sous réserve de la production et de l'examen des pièces réglementaires manquant à son dossier.

Liste des commis des ponts et chaussées déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique à la suite de l'examen professionnel ouvert en 1958.

Par arrêté en date du 22 juillet 1958, ont été déclarés admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, à la suite de l'examen professionnel ouvert en 1958, les commis des ponts et chaussées dont les noms suivent:

1 MM. Ucciani (Paul), Constantine.
2 Pardo (Ange), Oran.
3 Barthe (Ulysse), Alger.
4 Torrès (Georges), Oran.
5 Cazenave (Jean-Pierre), Constantine.
5 Lagarde (René), Constantine.
7 Biesse (Jean), Constantine.
8 MM. Francon (Henri), Constantine.
9 Marin (Marcel), Oran.
9 Orts (Emmanuel), Alger.
11 Castagno (Marcel), Oran.
12 Pacouil (René), Montpellier.
13 Larue (Maurice), Clermont-Ferrand.
14 Guépin (Jean), Lyon.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 5 août 1958 portant nomination du directeur de la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides.

Par décret en date du 5 août 1958, M. Montjoie, ingénieur des mines, est nommé directeur de la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides, à compter du 1er juillet 1958, en remplacement de M. Jullien, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 7 août 1958 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 7 août 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 30 avril 1958 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Brulfer (Maurice), président de l'union des industries chimiques. Chevalier du 31 juillet 1950.

Comités techniques d'importation.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, notamment son article 6 relatif aux comités techniques d'importation;

Vu le décret n° 57-602 du 16 mai 1957, notamment son article 9;

Vu le décret n° 57-1129 du 9 novembre 1957 relatif aux attributions du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu l'arrêté du 11 mars 1950 portant création de comités techniques d'importation, notamment celui de la machine-outil, de la mécanique de précision et de l'optique;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1953 portant modification de la composition du comité technique d'importation de la grosse et moyenne mécanique;

Vu l'ensemble des textes qui les ont rectifiés, modifiés ou complétés;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est procédé au renouvellement des comités techniques d'importation suivants:

Demi-produits en métaux non ferreux et fonderie.

Grosse et moyenne mécanique n° 1.

Grosse et moyenne mécanique n° 2.

Machine-outil, mécanique de précision, optique.

Art. 2. — Il est créé un comité technique d'importation du matériel de radiologie et d'électricité médicale.

Art. 3. — La composition des comités constitués en vertu des articles 1er et 2 ci-dessus est fixée comme suit:

Comité technique d'importation des demi-produits en métaux non ferreux et de la fonderie

Membres titulaires.

MM.

Jacques Roussel, secrétaire général de la chambre syndicale du zinc et du cadmium, 39, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

François Boccon-Gibod, directeur commercial adjoint de la Compagnie générale du duralumin et du cuivre, 66, avenue Marceau, Paris (8e).

Roger Meyer, cogérant de la Société des produits métallurgiques, 118, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Louis Haymann, président directeur général des ateliers et forges de la Foulerie, 27, rue de Mogador, Paris (9e).

André Perrière, membre du bureau de la chambre syndicale des négociants importateurs d'aciers spéciaux, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Jean Prissette, secrétaire général de la fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e)

Ernest Leuillet, directeur gérant des fonderies Surdiac, 2, boulevard Voltaire, Paris (11e).

Horstmann, membre du bureau de l'Union des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Jean Coupain, directeur adjoint à la production Sud-Aviation, 37, boulevard de Montmorency, Paris (16e).

Paul-Georges Doyer, vice-président de la chambre syndicale des fabricants de robinetterie, 7, rue Treilhard, Paris (8e).

Jean Jorre, chef du service matières premières au syndicat général de la construction électrique, 11, rue Hamelin, Paris (16e).

Pierre Loygue, secrétaire général des chantiers de l'Atlantique, 7, rue Auber, Paris (9e).

Membres suppléants.

MM.

Joannès Poncet, directeur général du comptoir Lyon Alemand, 13, rue de Montmorency, Paris (3e).

Jean Mallard, chef de service à la chambre syndicale des métaux, 30, avenue de Messine, Paris (8e).

François de Villepin, délégué de la Société des fonderies de Pont-à-Mousson, 2, rue Henri-Rochefort, Paris.

Pierre Caudron, secrétaire du groupe « Album » du syndicat général des fondeurs de France, 2, rue de Bassano, Paris (16e).

André Michel, bazar de l'Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli, Paris (4e).

Henri Marcadet, conseiller technique de la chambre syndicale des courtiers et négociants importateurs de métaux non ferreux, 30, avenue de Messine, Paris (8e).

Roger Allegret, chef du service « Programmes et licences d'importation », fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Bernard Fortin, secrétaire du syndicat des importateurs métropolitains d'articles de quincaillerie, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Georges Caillette, ingénieur à la direction production de la société Morane-Saulnier, 3, rue Volta, Puteaux (Seine).

Marcel Hoyaux, directeur technique de la société Jaz, 61 *bis*, rue La Boétie, Paris (8e).

Guy Gand, délégué syndical au syndicat général de la construction électrique, 11, rue Hamelin, Paris (16e).

Lucien Bureau du Colombier, ingénieur en chef aux chantiers de l'Atlantique, 7, rue Auber, Paris (9e).

Comité technique d'importation de la grosse et moyenne mécanique n° 1

Membres titulaires.

MM.

P. Harismendy, secrétaire général adjoint de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Seguin, président de la chambre syndicale des fabricants de robinetterie, 7, rue Treilhard, Paris (8e).

Lengliney, secrétaire général de la chambre syndicale des constructeurs de machines pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques, 10, avenue Hoche, Paris (8e).

Chenier, président du syndicat des constructeurs de machines à coudre, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e).

Marcel Dreyfus, président de la fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Paul Lacombe, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de moteurs thermiques, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Jacques Wolf, président de la chambre syndicale des négociants importateurs en machines et matériel pour les industries papetières et graphiques, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

André Fortado, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de matériel pour les industries textiles, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Lucien Plé, secrétaire de la fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France, 2, rue Edouard-VII, Paris (9e).

René Marquet, fédération des syndicats patronaux de l'imprimerie, 115, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

Amédée Caudron, chef du bureau d'équipement du comité central de la laine, 12, rue d'Anjou, Paris (8e).

Tallon, chef du service équipement du S. G. de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Dourdouille, vice-président du syndicat des constructeurs pour les industries du papier, du carton et des arts graphiques, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

J. Harismendy, secrétaire de l'union des constructeurs de matériel textile, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Tharlet, président du syndicat des constructeurs de moteurs à combustion interne, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Merle, président de la chambre syndicale des constructeurs français de machines pour chaussures, 10, avenue Hoche, Paris (8e).

Paul Del Pozo, président de la chambre syndicale des négociants importateurs en appareils et accessoires pour l'industrie et l'électricité, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Guillaume de Girard, vice-président de la chambre syndicale des négociants importateurs de moteurs thermiques, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Didier Raphanaud, secrétaire des chambres syndicales des négociants importateurs de matériel pour les industries textiles et de machines et matériel pour les industries papetières et graphiques, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Maurice Borel, vice-président de la chambre syndicale des négociants et agents importateurs de matériel pour les industries textiles, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

René Braun, président du syndicat du commerce de la machine à coudre de France, 13, place de la République, Paris.

Henri Vermelin, fédération des syndicats de producteurs de papier, carton et cellulose, 154, boulevard Haussmann, Paris.

Gaudy, directeur des services administratifs de la fédération nationale de la presse française, secrétaire général du comité des biens de presse, 6, rue Gabriel-Laumain, Paris (10e).

Yves Leregle, directeur de la blanchisserie de Grenelle, 14, rue Rouget-de-Lisle, Issy-les-Moulineaux.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA GROSSE ET MOYENNE MÉCANIQUE N° 2

Membres titulaires.

MM.

P. Harismendy, secrétaire général adjoint de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Faure, président de la chambre syndicale des constructeurs de matériel frigorifique, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Jeannard, gérant des Etablissements Poirier et Ce, 76 *bis*, avenue de Suffren, Paris (15e).

Croquennec, secrétaire général du syndicat des constructeurs de compresseurs, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Marcel Dreyfus, président de la fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Paul Senegal, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de tracteurs et matériel annexe, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Robert Fel, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de matériel frigorifique et électroménager, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Francis Monnoyeur, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de matériel de travaux publics et de manutention, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Léon Harmant, directeur général de l'Union de travaux et d'entreprises, 9, rue Sextus-Michel, Paris (15e).

Jean Desanti, union des industrie chimiques, 61, avenue Marceau, Paris.

Pierre Gschwind, vice-président de l'union nationale des fédérations et syndicats de la biscuiterie, produits de régime, extraits de malt, industriels et aliments similaires, 23, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris (11e).

Henri Lapeyre, secrétaire général de la fédération des minerais et métaux bruts, 39, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Membres suppléants.

MM.

Touch, secrétaire général du syndicat des constructeurs de machines pour les industries chimiques et alimentaires, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Detrez, président directeur général des ateliers R. Detrez, 39, rue de Saint-Quentin, Nogent-sur-Marne (Seine).

Dumas, délégué général du syndicat national des industries d'équipement M. T. P. S., 10, avenue Hoche, Paris (8e).

Jacques Dayde, président de la chambre syndicale des entrepreneurs de construction métallique, 29, avenue de Villiers, Paris (17e).

René Duminy, vice-président de la chambre syndicale des importateurs de matériel frigorifique et électro-ménager, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

André Blanchot, membre du bureau de la chambre syndicale des négociants importateurs de matériel de travaux publics et de manutention, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Jean Prissette, secrétaire général de la fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Paul Thuilliez, vice-président de la chambre syndicale des négociants importateurs de machines portatives et de matériel pneumatique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

James Barrelet, groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris (8e).

Jean Santoni, syndicat national du caoutchouc et des industries qui s'y rattachent, 9, avenue Hoche, Paris (8e).

André Roussel, vice-président de la confédération nationale des commerces et industries de l'alimentation, 23, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris (11e).

Jean Lhespitaou, directeur adjoint de l'union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrière, 11, rue Alfred-Roll, Paris (17e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA MACHINE-OUTIL, MÉCANIQUE DE PRÉCISION ET OPTIQUE

Membres titulaires.

MM.

P. Harismendy, secrétaire général adjoint de la fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Garanger, secrétaire du syndicat général des constructeurs de machines-outils, 2 *bis*, rue de la Baume, Paris (8e).

Hamelle, président de la chambre syndicale des industries photographiques, 94, rue de Rennes, Paris (6e).

Saget, président du groupement des chambres syndicales du matériel médico-chirurgical, 31, rue du Rocher, Paris (8e).

Marcel Dreyfus, président de la fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Jacques Fenwick, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de machines-outils, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Pierre Megret, président de la chambre syndicale des négociants importateurs d'outillage mécanique, d'instruments de mesure et d'appareils de contrôle, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Pierre Dufour, président de la chambre syndicale des négociants importateurs de machines portatives et de matériel pneumatique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Lucien Biehler, président du syndicat général des fabricants d'outillage mécanique, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Rondeaux, secrétaire général de la chambre syndicale des fabricants français de matériel de bureau, 10, avenue Hoche, Paris (8e).

Debos, directeur de la division des fabrications mécaniques de la Régie nationale des usines Renault, 8, avenue Emile-Zola, Boulogne-Billancourt.

Jacques Letard, président de la fédération nationale de l'horlogerie en gros et branches annexes, 34, avenue de Messine, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

André Loury, président du syndicat général de l'optique et des instruments de précision, 11, avenue Hoche, Paris (8e).

Viotte, secrétaire du syndicat national des fabricants d'horlogerie, 34, avenue de Messine, Paris (8e).

Fort, directeur général de la société Les Applications mécaniques du roulement, 2, rue Bréguet, Paris (11e).

Jacques Viel, 42, rue Pernéty, Paris (14e).

Jean Horstmann, membre du bureau de l'union des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

André Monpain, vice-président de la chambre syndicale des négociants importateurs de machines-outils, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Charles Fillet, vice-président de la chambre syndicale des négociants importateurs de machines-outils, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

Léon Léger, secrétaire général de la chambre syndicale du commerce photographique en gros et président de la chambre syndicale des importateurs en articles photographiques, cinématographiques et connexes, 112, rue La Boétie, Paris (8e).

Michel Binoche, directeur général de la Société Kremlin, 30, rue Amelot, Paris (11e).

Colas, secrétaire général du syndicat des grossistes, stockistes et importateurs d'armes, munitions et articles de chasse, 1, rue de Compiègne, Paris (10e).

Glogaud, vice-président du syndicat national des importateurs de machines de bureau, 2, rue la Feuillade, Paris (2e).

Degrève, directeur des services d'équipement et de technique industrielle de la Société des automobiles Peugeot, 29, rue de Berri, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DU MATÉRIEL DE RADIOLOGIE ET D'ÉLECTRICITÉ MÉDICALE

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
Jean Massiot,	président de la chambre syndicale des constructeurs français d'appareils d'électricité médicale et de radiologie, 11, rue Hamelin, Paris (16e).	Eugène Fournier,	vice-président de la chambre syndicale des constructeurs français d'appareils d'électricité médicale et de radiologie, 11, rue Hamelin, Paris (16e).
Cappiello,	délégué de la chambre syndicale des constructeurs français d'appareils d'électricité médicale et de radiologie, 11, rue Hamelin, Paris (16e).	Jean Parizet,	adjoint au délégué de la chambre syndicale des constructeurs français d'appareils d'électricité médicale et de radiologie, 11, rue Hamelin, Paris (16e).
Pierre Dufour,	membre du conseil de l'union des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).	René Morin,	secrétaire de la chambre syndicale des négociants importateurs en appareils et accessoires pour l'industrie et l'électricité, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).
Debains,	président de la section « Radiologie et électricité médicale » du syndicat national des importeurs concessionnaires de marques en matériels et appareils électriques, électroniques et fluorescents, Société Saphymo, 9, place des Etats-Unis, Paris (16e).	Berr,	vice-président de la section « Radiologie et électricité médicale » du syndicat national des importateurs concessionnaires de marques en appareils et matériels électriques, électroniques et fluorescents, Société Solere, 55, rue Rennequin, Paris (17e).
Docteur Robert Coliez,	président du syndicat national des médecins électro-radiologistes qualifiés, 25, rue Franklin, Paris (16e).	Docteur Charles Proux,	secrétaire général du syndicat national des médecins électro-radiologistes qualifiés, 9, rue Daru, Paris (8e).
Arthur Crotet,	président du syndicat national des installateurs et distributeurs de matériels et fournitures électro-radiologiques, 13, rue Hamelin, Paris (16e).	Jules Percheron,	délégué du syndicat national des installateurs et distributeurs de matériels et fournitures électro-radiologiques, 97, avenue de la République, Paris (11e).

Art. 4. — Le directeur des industries mécaniques et électriques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-CLAUDE ACHILLE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, notamment son article 6 relatif aux comités techniques d'importation;

Vu le décret n° 57-602 du 18 mai 1957, notamment son article 9;

Vu le décret n° 57-1199 du 9 novembre 1957 relatif notamment aux attributions du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu l'arrêté du 23 mai 1952 portant modification de la composition du comité des chaux, ciments et produits de carrière;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1952 portant création d'un comité technique d'importation de talc, barytine, graphite et magnésie caustique;

Vu l'arrêté du 29 août 1952 portant modification de la composition du comité technique d'importation de la céramique;

Vu l'ensemble des textes qui les ont rectifiés, modifiés ou complétés;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est procédé au renouvellement du comité technique d'importation de talc, barytine, graphite et magnésie caustique.

Art. 2. — Il est créé sept comités techniques d'importation en remplacement des comités techniques d'importation suivants:

Chaux, ciments, produits de carrière.
Céramique et produits d'extraction correspondants.

Les nouveaux comités sont ainsi désignés:

Chaux et ciments.
Produits de carrière pour viabilité et bâtiment.
Produits de carrière à usage industriel.
Industries extractives rattachées à la branche céramique.
Céramique de bâtiment.
Matériaux réfractaires et grès antiacides.
Faïence, porcelaine, poterie.

Art. 3. — La composition des comités constitués en vertu des articles 1er et 2 ci-dessus est fixée comme suit:

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE TALC, BARYTINE, GRAPHITE ET MAGNÉSIE CAUSTIQUE

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
Paulmier,	président de la chambre syndicale des producteurs de talc, 45, rue Emile-Meunier, Paris (16e). (Talc.)	Dumontier,	secrétaire de la chambre syndicale des producteurs de talc, 45, rue Emile-Meunier, Paris (16e). (Talc.)
Balcet,	président de la chambre syndicale des minerais de spath-fluor de baryum, de strontium et produits connexes, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e). (Barytine.)	Herbinger,	vice-président de la chambre syndicale des minerais de spath-fluor de baryum, de strontium et produits connexes, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e). (Barytine.)
Parade (Christian),	9, place de la Madeleine, Paris (8e). (Graphite.)	Parade (Gaston),	9, place de la Madeleine, Paris (8e). (Graphite.)
Lapeyre,	secrétaire général de la fédération des chambres syndicales des minerais et métaux bruts, 39, rue Saint-Dominique, Paris (7e).	Grison,	secrétaire général administratif de la fédération des chambres syndicales des minerais et métaux bruts, 39, rue Saint-Dominique, Paris (7e).
De Clercq (Guillaume),	président de la chambre syndicale des fabricants de crayons français, 9, rue de l'Abbaye, Paris (6e).	Miourski,	directeur de la Société franco-marocaine, 35, rue Saint-Dominique, Paris (7e).
Guyon (Jacques),	27, rue des Fillettes, la Plaine-Saint-Denis (Seine). (Magnésie.)	Roubinet,	47 *bis*, boulevard Pasteur, la Courneuve (Seine). (Magnésie.)
Jorre,	chef du service matières premières du syndicat général de la construction électrique, 11, rue Hamelin, Paris (8e).	Rodary,	adjoint au chef du service des matières premières du syndicat général de la construction électrique, 11, rue Hamelin, Paris (8e).
Berlin-Mahieux,	secrétaire général de la fédération nationale des fabricants de peintures, vernis et encres d'imprimerie, 42, avenue Marceau, Paris (8e).	De Dordodot (Bernard),	adjoint au secrétaire général de la fédération nationale des fabricants de peintures, vernis et encres d'imprimerie, 42, avenue Marceau, Paris (8e).
Monchalin,	ingénieur conseil à la société Le Carbone-Lorraine, 45, rue des Acacias, Paris (8e).	Baboin,	ingénieur à la société Le Carbone-Lorraine, 45, rue des Accacias, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES CHAUX ET CIMENTS

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
Vandamme (Jean),	président directeur général de la Société anonyme des ciments Portland artificiels d'Origny-Sainte-Benoite, 4, rue du Général-Foy, Paris (8e).	Cuvelier (Etienne),	président directeur général de la Société anonyme des ciments de Dannes, à Dannes (Pas-de-Calais).
Coureau (Alexandre),	vice-président de la chambre syndicale nationale des fabricants de chaux grasses, administrateur directeur général de la Société anonyme des carrières et fours à chaux de Dugny, à Dugny (Meuse), 56 *bis*, rue de Châteaudun, à Paris.	Goyon,	président du syndicat des fabricants de chaux grasses de l'Indre, à Saint-Gaultier (Indre).
Lorach (Marcel),	président de la fédération nationale des négociants en matériaux de construction, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain, Paris.	Munier (Georges),	négociants en matériaux de construction, 99, avenue de la République, à Aubervilliers (Seine).
Marchal (François),	chef du service des études économiques à la fédération nationale du bâtiment, 33, avenue Kléber, Paris.	Bassin (Maurice),	de la fédération nationale du bâtiment.
Baudino (Louis),	chef du service des approvisionnements à la chambre syndicale de la sidérurgie, 7, rue de Madrid, Paris.	Masselin (Paul),	directeur des services techniques à la chambre syndicale de la sidérurgie, 7, rue de Madrid, Paris.
Le Mounier (Jean),	ingénieur principal au ministère de la reconstruction et du logement.	Duc (Joseph),	reviseur principal du ministère de la reconstruction et du logement.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES PRODUITS DE CARRIÈRE POUR VIABILITÉ ET BATIMENT

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
	Lugagne-Delpon, président de la fédération marbrière de France et directeur de la Société industrielle et commerciales des marbres, 101, rue Franklin, Pantin (Seine).		De Barral, Etablissements Dervillé, 161, quai de Jemmapes, Paris (10e).
	Coureau (Alexandre), délégué du syndicat des exploitants des usines à chaux et des carrières de pierres à chaux du département de la Meuse, vice-président de la chambre syndicale des producteurs de chaux grasses, 56 *bis*, rue de Châteaudun, Paris (9e).		De Fombelle, président directeur général de la Société des carrières de la Vallée Heureuse et du Haut Banc, 101, avenue Mozart, Paris (16e).
	E. Pascal, directeur administratif des Sociétés réunies Everite-Sitube, 6, boulevard des Capucines, Paris.		Le Clerc (Joseph), secrétaire général du syndicat de l'amiante-ciment, 33, rue d'Artois, Paris.
	Piketty (René), président du syndicat national des producteurs de sables et graviers, président directeur général de la Compagnie des sablières de la Seine, 2, quai Henri-IV, Paris (4e).		Chauvin, directeur des Etablissements Morillon-Corvol, 29, rue de Berri, Paris (8e).
	A. Lhespitaou, directeur de l'union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction, 11, rue Alfred-Roll, Paris.		Terret, chef du service du commerce extérieur de l'U. N. I., 11, rue Alfred-Roll, Paris.
	Danset (Alexandre), président du syndicat des négociants en matériaux de construction du Nord, négociant, 25, quai de l'Ouest, à Lille.		Cachou (Jean), directeur de la fédération nationale des négociants en matériaux de construction, 215 *bis*, bd Saint-Germain, Paris.
	Fischer (Edouard), président du syndicat des négociants en matériaux de construction de la Moselle, 64, rue de France, à Sarreguemines (Moselle).		Daum (Paul), président du syndicat des négociants en matériaux de construction du Bas-Rhin à Mommenheim (Bas-Rhin).
	Marchal (François), chef du service des études économiques à la fédération nationale du bâtiment, 33, avenue Kléber, Paris.		Bassin (Maurice), fédération nationale du bâtiment, 33, avenue Kléber, Paris.
	Dupont-Carette, cogérant des Etablissements Carette-Duburcq, 43 à 69, rue du Luxembourg, à Roubaix (Nord).		Lefrançois, directeur de la Société anonyme des entreprises Henri Lefrançois, 20, boulevard de la Bastille, Paris (12e).
	Lefebvre (Jean), vice-président du syndicat des négociants en matériaux de construction du Pas-de-Calais, négociants en matériaux de construction à Courrières (Pas-de-Calais), quai du Pont-de-Courrières.		Delnatte (Fernand), vice-président du syndicat des négociants en matériaux de construction du Nord, négociant à Tourcoing (Nord), 50, rue de l'Espierre.
	Mardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service central des routes au ministère des travaux publics et des transports, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.		Gibert, ingénieur des travaux publics de l'Etat au ministère des travaux publics et des transports, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
	Le Mounier (Jean), ingénieur principal au ministère de la reconstruction et du logement, 34, quai de Passy, Paris.		Duc (Joseph), reviseur principal au ministère de la reconstruction et du logement, 34, quai de Passy, Paris.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE PRODUITS DE CARRIÈRE A USAGE INDUSTRIEL

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
	Taiclet (Ernest), président du syndicat des exploitants de sable industriel de France, directeur de la société Le Sable industriel, 2, place Charles-Fillion, Paris (17e).		Bervialle, directeur des Etablissements Bervialle, 37, rue Jean-Jaurès, à Villejuif (Seine).
	De Fombelle, président directeur général de la Société des Carrières de la Vallée Heureuse et du Haut Banc, 101, avenue Mozart, Paris (16e).		Dubourdieu, directeur de la Société générale des carrières françaises, 62, boulevard du Montparnasse, Paris (15e).
	Choquart, directeur général de l'Union française des produits réfractaires, 15, rue de Milan, Paris.		Chabrier, chef du service commercial de la Société des électrodes et réfractaires Savoie.
	Lhespitaou (André), directeur de l'Union nationale interprofessionnelle des matériaux de construction et produits de carrière, 11, rue Alfred-Roll, Paris.		Terret, chef du service du commerce extérieur de l'U. N. I., 11, rue Alfred-Roll, Paris.
	Noual (Henri), vice-président du syndicat général des fondeurs de France et des industries annexes, président directeur général des Aciéries de Paris-Outreau, 2, rue de Bassano, Paris.		Savy, agent du syndicat général des fondeurs de France et des industries annexes, 2, rue de Bassano, Paris.
	Barrelet (James), délégué général adjoint du groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris (8e).		Barbier (Lucien), délégué général du groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris (8e).
	Baudino, chef du service des approvisionnements à la chambre syndicale de la sidérurgie, 7, rue de Madrid, Paris.		Masselin (Paul), directeur des services techniques à la chambre syndicale de la sidérurgie, 7, rue de Madrid, Paris.
	Duprez (Louis), représentant industriel à Rousies (Nord).		Mabille de Poncheville (Bernard), directeur des Etablissements Matesma, 18, rue René-Mirland, à Valenciennes (Nord).
	Herbulo (Claude), directeur du syndicat national des fabricants de sucre de France, 23, avenue d'Iéna, Paris (16e).		Labarre, directeur de la Sucrerie d'Eppeville (Somme).
			Koch, directeur de la Sucrerie d'Escand'œuvres (Nord).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES RATTACHÉES A LA BRANCHE « CÉRAMIQUE »

MM.	Membres titulaires.	MM.	Membres suppléants.
	Blin (Amédée), vice-président du syndicat national des producteurs de feldspath, industriel, rue Pierre-Debournou, à Vierzon (Cher).		Hirtzel (Albert), vice-président du syndicat national des producteurs de feldspath, Anciens Etablissements Périer et Cie, 6, avenue Vélasquez, Paris (8e).
	Couturaud, président du syndicat national des industries extractives pour la céramique et la verrerie, industriel, directeur des Etablissements Etienne Henri, 10, rue Lavoisier, Paris (8e).		De Lafond (Jean), vice-président du syndicat national des industries extractives pour la céramique et la verrerie, 8, place d'Iéna, Paris (16e).
	Reinbold, directeur commercial de la société des kaolins du Morbihan, 10, rue Perrée, Paris (3e).		Barberon, président directeur général de la société nouvelle des kaolins de l'Allier.
	Gamot (André), directeur général de la société Disticoke, 16, rue d'Artois, Paris (8e).		Choquart (Jean), directeur général de l'union française des produits réfractaires, 15, rue de Milan, Paris (9e).
	Selig (Raymond), délégué de la société Cerabati, 6, avenue Vélasquez, Paris (8e).		Mme Poisson (Andrée), secrétaire générale du syndicat national des fabricants de carreaux et dalles céramiques et du syndicat national des fabricants de tuyaux de grès, 3, cité d'Hauteville, Paris (10e).
	Vandermarcq (Jacques), président du syndicat national des fabricants de pâtes et émaux, 50, rue Gambetta, à Limoges (Haute-Vienne).		Leleu (Maurice), secrétaire général du syndicat national de la porcelaine, 44, rue Copernic, Paris.
	De Chauvigny, directeur général adjoint des papeteries de Nanterre, 204, avenue Jules-Quentin, Nanterre (Seine).		De Saint-Sauveur, délégué de l'association fédérale des syndicats des producteurs de papier, carton et cellulose, 154, boulevard Haussmann, Paris (8e).
	Masson (Robert), directeur de la confédération des industries céramiques de France, directeur du syndicat national des fabricants de céramique sanitaire, 41, rue Copernic, Paris (16e).		Vuillaume (Jean), attaché de direction à la confédération des industries céramiques de France.
	Belhommet (Max), directeur administratif de la société C. E. C. A., 50, rue de Lisbonne, Paris.		Perez (Robert-Guy), directeur technique de la Société française des glycérines, 67, boulevard Haussmann, Paris.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA CÉRAMIQUE DE BATIMENT

Membres titulaires.

MM.

Selig (Raymond), délégué de la société Cerabati, 6, avenue Vélasquez, Paris (8e).

Delassus (Maurice), président du « Carreau de revêtement français, 1, rue de La Baume, Paris (8e).

Rothea (Jean), président de la fédération des fabricants de tuiles et briques de France, 2, avenue Hoche, Paris.

Aulanier (Robert), président du syndicat national des fabricants de céramique sanitaire.

Chadapaux (André), président du syndicat national du commerce de gros des appareils sanitaires et des fontes de bâtiment, 15, rue Jean-Poulmach, Paris (10e).

Lefebure (Roger), président adjoint de la fédération nationale des négociants en matériaux de construction, 6, rue d'Alsace, à Mantes (Seine-et-Oise).

Semaille, membre du bureau de la chambre syndicale des entrepreneurs de couverture, plomberie, 237-239, rue Marcadet, Paris (18e).

Davin, président de l'union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment.

Le Mounier (Jean), ingénieur principal au ministère de la reconstruction et du logement.

Membres suppléants.

Mme Poisson (Andrée), secrétaire générale du syndicat national des fabricants de carreaux et dalles céramiques et du syndicat national des fabricants de tuyaux de grès et grès de chimie, 3, cité d'Hauteville, Paris (10e).

MM.

Berger (Philippe), chef de service à la fédération des fabricants de tuiles et briques de France.

Vuillaume (Jean), attaché de direction à la confédération des industries céramiques de France.

Chevallier (J.), secrétaire général du syndicat national du commerce de gros des appareils sanitaires et des fontes de bâtiment.

Cachou (Jean), directeur du syndicat national des négociants en matériaux de construction, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain, Paris.

Callault (Jean), délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Cottin, délégué pour l'Ile-de-France de l'union nationale des entrepreneurs céramistes du bâtiment.

Duc (Joseph), reviseur principal au ministère de la reconstruction et du logement.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION « FAIENCE, PORCELAINE, POTERIE »

Membres titulaires.

MM.

Magne (Georges), président du syndicat national de la porcelaine, 15, rue Mirabeau, Limoges (Haute-Vienne).

Boutet (René), vice-président du syndicat national de la porcelaine, président de la chambre syndicale des fabricants de porcelaine du Berry.

Prive (Louis), trésorier de la chambre syndicale des faïenceries de France, 1, rue de la Liberté, à Choisy-le-Roi (Seine-et-Oise).

Negre (Maurice), président du syndicat national des industries de la poterie, directeur des établissements Jean Nègre, à Aubagne (Bouches-du-Rhône).

Callault (Jean), délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, à Paris (9e).

Goldenberg (Jean), président de la chambre syndicale des importateurs d'articles d'Extrême-Orient, 174, rue du Temple, Paris (3e).

Chesnay (Philippe), secrétaire général de la Société Rouard, 34, avenue de l'Opéra, Paris.

Dupont (Pierre), directeur des Etablissements Dupont, Desfontaines et Fils, 40, rue des Fabricants, Roubaix.

Alliaume, vice-président de la chambre syndicale des négociants en porcelaine et cristaux de France, 20, rue de Paradis, Paris.

Membres suppléants.

MM.

Leleu (Maurice), secrétaire général du syndicat national de la porcelaine, 44, rue de Copernic, Paris.

Bouchet (Robert), directeur de la chambre syndicale des faïenceries de France, 44, rue Copernic, Paris.

Masson (Robert), directeur de la confédération des industries céramiques de France, 44, rue Copernic, Paris.

Paupie (Adrien), représentant de fabriques de porcelaine et de faïence, 2, rue de Châteaudun, Paris.

Lardier, secrétaire de la chambre syndicale des importateurs d'articles d'Extrême-Orient, 174, rue du Temple, Paris (3e).

Garoutte (Albert), président du syndicat national des grossistes en céramique et verrerie, 42, rue des Dominicains, à Marseille.

Varène (Henri), directeur des établissements Varène Frères, 144, rue de Flandre, Paris.

Steinbach, membre du bureau de la chambre syndicale des négociants en porcelaine et cristaux de France, 20, rue de Paradis, Paris.

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES MATÉRIAUX RÉFRACTAIRES ET DES GRÈS ANTIACIDES

Membres titulaires.

MM.

Benoit-Catlin (Félix), président de la confédération des industries céramiques de France, président du syndicat national des industries françaises de produits réfractaires, 44, rue Copernic, Paris.

Moreau, directeur des établissements André Moreau, à Montereau (Seine-et-Marne).

Boutin (Marcel), président du syndicat national des fabricants de grès pour industries chimiques, fabricant de produits réfractaires et grès antiacides, à la Comte, par Houdain (Pas-de-Calais).

Choquart (Jean), directeur général adjoint de l'union française des produits réfractaires, 15, rue de Milan, Paris.

Berrelet (James), délégué général adjoint du groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris (8e).

Baudino (Louis), chef du service des approvisionnements à la chambre syndicale de la sidérurgie, 5 *bis*, rue de Madrid, Paris (8e).

Demarne, chef du service des achats à la Compagnie Saint-Gobain, branche « Produits chimiques », 16, avenue Matignon, Paris (8e).

De Beco (Jacques), directeur général adjoint de la société La Fabrique de fer de Maubeuge.

Vantroeyen, importateur, 5, boulevard Julien-Potin, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Membres suppléants.

MM.

Blaison (Pierre), directeur général adjoint de la société des électrodes et réfractaires Savoie, 12, rue du Général-Foy, Paris (8e).

Valabrègue (Georges), président de l'union française des produits réfractaires, 15, rue de Milan, Paris (9e).

Mme Poisson (Andrée), secrétaire administrative du syndicat national des fabricants de grès pour industries chimiques, 3, cité d'Hauteville, Paris (10e).

Masson (Robert), directeur du syndicat national des industries françaises de produits réfractaires.

Barbier (Lucien), délégué général du groupement professionnel des industries du verre, 3, rue La Boétie, Paris (8e).

Lallau, chef du service adjoint des achats de la Compagnie Saint-Gobain, branche « Produits chimiques », 16, avenue Matignon, Paris (8e).

Masselin (Paul), directeur des services techniques à la chambre syndicale de la sidérurgie, 7, rue de Madrid, Paris.

Gilbert (Bernard), président directeur général des Etablissements P. Gilbert et Ce, 23, rue Ballu, Paris (9e).

Art. 4. — Le directeur des mines est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-CLAUDE ACHILLE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-927 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importation, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 57-602 du 18 mai 1957, et notamment son article 9;

Vu le décret n° 57-1199 du 9 novembre 1957 relatif notamment aux attributions du ministre de l'industrie et du commerce;

Vu les arrêtés des 11 mars 1950 et 21 mai 1953 portant création de comités techniques d'importation;

Vu l'ensemble des textes qui les ont rectifiés, modifiés ou complétés;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de l'Union française,

Arrête:

Art. 1er. — Il est procédé au renouvellement des comités techniques d'importation suivants:

Papier.
Cuir.
Bijouterie et métiers d'art.
Musique (instruments).
Jeux, jouets, articles de sport, de camping et de pêche.
Parfumerie.
Jute et fibre dures (Produits relevant des industries du).
Bonneterie.
Chiffons et friperie.

Art. 2. — Il est créé onze comités techniques d'importation dont la dénomination figure dans la deuxième colonne du tableau ci-après en remplacement de quinze comités techniques d'importation existants, désignés dans la première colonne du même tableau:

Comités remplacés.	*Comités créés.*
Fourrures confectionnées.	Pelleteries brutes et apprêtées et fourrures confectionnées.
Pelleteries brutes et apprêtées.	
Produits lainiers autres que les tissus et produits finis.	Produits lainiers sauf tissus et produits finis (y compris fils conditionnés pour la vente au détail).
Produits cotonniers autres que les tissus et produits finis.	Déchets, effilochés, fils de coton, de lin, de chanvre, de ramie, autres que pour la corderie.
Produits lainiers et chanvriers autres que les tissus et produits finis.	
Textiles artificiels autres que les tissus et produits finis.	Fibres synthétiques et fibres artificielles discontinues.
Produits relevant de l'industrie de la soie autres que les tissus et produits finis.	Fils de soie, bourre et bourrette de soie, fils métalliques, fils de fibres synthétiques ou artificielles continues ou discontinues.
Tissus et produits finis de laine et de crin (y compris non seulement couvertures et feutres, mais encore rubans et sangles, tapis, passementerie, fils préparés pour la vente au détail).	Tissus de laine ou de poils fins, tissus de poils grossiers et tissus de crins, y compris les feutres et les couvertures.
Tissus et produits finis de coton, de lin, de chanvre, y compris les tissus industriels et le linge de table.	Tissus de coton, de lin, de chanvre et de ramie, y compris les tissus industriels.
Tissus et produits finis de soie et de rayonne (y compris rubans et sangles de fibres synthétiques..., de fibranne..., tapis..., passementerie..., fils... préparés pour la vente au détail.	Tissus de soie, de schappe, de bourrette, de fibres synthétiques ou artificielles, continues ou discontinues.
Tulles, dentelles, broderies et guipures.	Tapis, tapisseries, velours, peluches, tissus chenille, rubanerie, passementerie, tulles, tissus à mailles nouées, dentelles, broderies et guipures.
Tissus imprégnés ou enduits.	Tissus spéciaux imprégnés ou enduits et articles techniques en matières textiles.
Parure et articles de mode.	Vêtements et accessoires du vêtement en tissus, chapeaux, boutons, parapluies et parasols.
Boutons de toute nature.	
Vêtements et accessoires du vêtement en tissus, chapeaux, parapluies, parasols, etc.	

Art. 3. — La composition des comités constitués en vertu des articles 1er et 2 ci-dessus est fixée comme suit:

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DU PAPIER

Membres titulaires.

MM.
Brault, Papeteries de France, 20, rue de Berri, Paris (8e).

Fould, président directeur général des Papeteries de Stenay-Pouilly, 29, avenue Hoche, à Paris (8e).

Nusse, Papeteries de Clairefontaine, 15, rue des Ecluses-Saint-Martin, Paris (10e).

Jean Avot, président directeur général des Papeteries de la Seine, 161, avenue de la République, Nanterre (Seine).

Jacques Glatron, Papeteries Prioux, 3, impasse Reille, Paris (14e).

J.-L. Morquin, Etablissements Morquin-Muguet, 81, rue de Thiais, Vitry (Seine).

Obrecht, président de la fédération des fabricants de cartonnages de France, 182, rue de Rivoli, Paris (1er).

Lecornu, secrétaire général du groupement des importateurs de papiers et cartons, 7, rue Roy, Paris (8e).

Marcel Migno, 7, rue de Naples, Paris (7e).

Paté, Etablissements Paul Paté et Ce, 9, rue Cortambert, Paris (16e).

Muller, Papeteries Muller, 38, rue de Flandre, Paris (19e).

Claude Moreau, Librairie Larousse, 15, rue du Montparnasse, Paris (16e).

Membres suppléants.

MM.
Vermelin, directeur de l'association fédérale des syndicats de producteurs de papiers, cartons et celluloses de France, 151, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Beracha, délégué général de l'U. N. I. P. A. C., 97, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Servais, secrétaire général du syndicat général des fabricants de papiers, cartons et celluloses de France, 151, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Angelloz, secrétaire général de l'union des syndicats de fabricants de papier à base de pâtes nationales, 161, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Reynes, secrétaire général de la fédération des transformateurs de papiers, 71, avenue Marceau, Paris (16e).

Moulet, gérant des Etablissements Prot frères, 22, rue Lecointre, Reims (Marne).

Hui, secrétaire général de la fédération des fabricants de cartonnages de France, 182, rue de Rivoli, Paris (1er).

Corbière, secrétaire du groupement des importateurs de papiers et cartons, 7, rue Roy, Paris (8e).

Defaucamberge, secrétaire de la fédération nationale des syndicats des industries et commerces de la récupération, 14, rue de Courcelles, Paris (8e).

Haye, secrétaire général de la fédération du commerce des papiers et cartons, 76, avenue Marceau, Paris (16e).

Goux, délégué général de la fédération du commerce des papiers et cartons, 76, avenue Marceau, Paris (16e).

Devouge, Etablissements Gruin, 50, boulevard de Reuilly, Paris (12e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES INDUSTRIES DU CUIR

Membres titulaires.

MM.

André Debessac, délégué général de la fédération nationale de la boucherie en gros, 59, rue Saint-Lazare, Paris (9e).

Bresard, président adjoint du syndicat national des fabricants de peaux, 122, rue de Provence, Paris (8e).

Paul Reynier, vice-président de l'union de la mégisserie française, 122, rue de Provence, Paris (8e).

Bouvier, La Salpa française, 116, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e).

René Girard, président adjoint de la fédération nationale de l'industrie de la chaussure de France, 2, rue Edouard-VII, Paris (9e).

Robert Foin, vice-président de la fédération nationale de la maroquinerie, 6, rue Béranger, Paris (3e)

Henri Wernert, président adjoint de la fédération nationale de la ganterie de peau, 122, rue de Provence, Paris (8e).

André Moreau, président du syndicat national des fabricants d'articles industriels en cuir, 122, rue de Provence, Pairs (8e).

Maurice Rastoul, président du groupement d'importation des cuirs et peaux bruts, maison Fousse et Ewald, 15, rue du 4-Septembre, Paris (2e).

Bailly, président d'honneur du syndicat des importateurs et exportateurs de cuirs et peaux tannés, 42, rue des Marais, Paris (10e).

René Darre, président de la fédération nationale des syndicats de détaillants en chaussures, 5, rue du Louvre, Paris (2e).

Le Camus, société générale des coopératives de consommation, 61, rue Boissière Paris (16e).

Membres suppléants.

MM.

A. Dubois, président du syndicat des ventes publiques de cuir de France, 2, rue Edouard-VII, Paris (9e).

Jacques Beaufils, vice-président du syndicat national des fabricants de peaux, président général des Etablissements Esnault, 9, rue Faraday, Paris (17e).

Gilbert Brunet, président du syndicat des tanneurs de reptiles, 11, rue Dieu, Paris (10e).

P. Heingle, secrétaire général du syndicat des fabricants de syndermes et succédanés du cuir, 10, rue Saint-Augustin, Paris (2e).

Henri Magnin, syndicat national du caoutchouc, 9, avenue Hoche, Paris (8e).

A. Lamarthe, président de la fédération nationale de la maroquinerie, 42, rue Charlot, Paris (3e).

Roger Fare, fabricant de gants, 208, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

Boyoud, secrétaire général du syndicat interprofessionnel des fabricants d'articles manufacturés pour chaussures (Syntac), 2, rue Edouard-VII, Paris (9e).

A. Weil, président du syndicat des négociants en cuirs et peaux en poil, 5, rue Santeuil, Paris (5e).

Guiard, président du syndicat des importateurs et exportateurs de cuirs et peaux tannés, 3, rue de Marseille, Paris (10e).

P. Marland, délégué général du syndicat national du commerce de la chaussure, 130, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

Le Gall, Société général des coopératives de consommation, 61, rue Boissière, Paris (16e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES PELLETERIES BRUTES OU APPRÊTÉES ET DES FOURRURES CONFECTIONNÉES

Membres titulaires.

MM.

Ch.-René Muller, vice-président de la fédération de la fourrure, 1, cité Paradis, Paris (10e).

Maurice Rotter, vice-président de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 9, rue Ambroise-Thomas, Paris (9e).

Justin Rotter, président d'honneur de la fédération nationale de la fourrure, 17, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).

Edmond Besnier, Société Révillon frères, 42, rue La Boétie, Paris (8e).

Paul Rotenberg, chambre syndicale des dérivés de la fourrure et des pelleteries, 13, rue Ambroise-Thomas, Paris (9e).

Robert Plante, président de la chambre syndicale de la pelleterie brute française, 55, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).

A. Berman, président de la chambre syndicale des apprêteurs et lustreurs en pelleteries, 17, rue Alexis-Pesnon, Montreuil-sous-Bois (Seine).

Léopold Swiners-Gibaud, président de la chambre syndicale de la couperie de poil, 80, avenue Philippe-Auguste, Paris (11e).

Arthur Lardillat, président de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 10, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (10e).

Maurice Poitou, vice président de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 104, rue Réaumur, Paris (2e).

André Reynier, président de la fédération nationale de la fourrure (« Art et Création »), 36, avenue de l'Opéra, Paris (2e).

Jean Callault, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Georges Beal, secrétaire général de la chambre syndicale des importateurs, exportateurs et négociants en pelleteries, Société nouvelle Ch. Koeningswerther, 42, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (10e).

Max Blasberg, vice-président de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 31, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris (2e).

Boris Salomon, président de la chambre syndicale des importateurs, exportateurs et négociants en pelleteries, Société franco-anglaise de pelleteries, 52, rue d'Hauteville, Paris (10e).

Manasse, chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, Société Paris-Pelleteries, 41, rue de l'Echiquier, Paris (10e).

David Guerchenson, chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 8, rue Rougemont, Paris (9e).

David Delahaye, président de la chambre syndicale des négociants en peaux de lapin, Etablissements Delahaye-Rachet, 63, boulevard de Ménilmontant, Paris (11e).

Marcel Bouchon, vice-président de la chambre syndicale des apprêteurs et lustreurs en pelleteries, société La Marchoise, 26, rue de Vincennes, Montreuil-sous-Bois (Seine).

Henri Foussé, vice-président de la chambre syndicale de la couperie de poil, 15, rue du 4-Septembre, Paris (2e).

Alex Garnier, trésorier de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 49, boulevard Haussmann, Paris (9e).

Gilbert Choquenet, chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 9, rue du 4-Septembre, Paris (2e).

Henri Michel, président de la section « Fourrures de détail » de la chambre syndicale des fourreurs et pelletiers, 18, rue Duphot, Paris.

Rouquettes, chambre syndicale des détaillants en confection pour dames et fillettes, 66, rue du Faubourg-du-Temple, Paris (11e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA BIJOUTERIE, DE LA CÉRAMIQUE ET DES MÉTIERS D'ART

Membres titulaires.

MM.

Lappara, fabricant orfèvre, 157, rue du Temple, Paris (3e).

Vanlaar, vice-président de la chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, 1, boulevard de Magenta, Paris (10e).

Prodhon, fabricant d'orfèvrerie fantaisie, 36, boulevard de la Bastille, Paris (2e).

Lobjoy, président de la chambre syndicale des céramistes d'art de France, 13, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).

L. Prive, 1, rue de la Liberté, Choisy-le-Roi (Seine).

Garnier, fabricant bijoutier, 60, rue de Turbigo, Paris (3e).

Galand, chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, 10, rue Charlot, Paris (3e).

Chauchard, président de la fédération des horlogers, bijoutiers détaillants, 12, cours Lieutaud, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Fried, 13, rue du Caire, Paris (2e).

A. del Prete, 30, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).

René Leclercq, président du syndicat national des importateurs et exportateurs en bijouterie, orfèvrerie et articles qui s'y rattachent, 19, place de la République, Paris (3e).

Delajoux, syndicat national des importateurs, exportateurs en bijouterie, 62, rue Beaubourg, Paris (3e).

Membres suppléants.

MM.

Tony Bouilhet, fabricant orfèvre, 8, rue Royale, Paris (8e).

Jullien, bijouterie de fantaisie, 81, rue de la Mare, Paris (20e).

Robert Lucius, président directeur général de la société « Les Bijoux Murat », 62, rue des Archives, Paris (3e).

Chevrier, président du groupe « Bijouterie mécanique d'Annecy », 50, rue Carnot, Annecy (Haute-Savoie).

Bienenfeld, 62, rue La Fayette, Paris (9e).

Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Beaudoux, chambre syndicale des horlogers, bijoutiers, joailliers, 220 *bis*, rue des Pyrénées, Paris (20e).

Bouchet, 44, rue Copernic, Paris (16e).

Charles Ratton, vice-président du syndicat national des antiquaires, négociants en objets d'art, 14, rue de Marignan, Paris (8e).

Jean Coldenberg, président de la chambre syndicale des importateurs d'articles d'Extrême-Orient, 174, rue du Temple, Paris (3e).

Broche, 4, rue de Paradis, Paris (10e).

J. Rosenthal, diamants, 18, rue La Fayette, Paris (9e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA MUSIQUE

Membres titulaires.

MM.

Alfred Agoulon, Maison Thibouville-Lamy, 68 *bis*, rue Réaumur, Paris (3e).

André Gaveau, 78, rue Marcel-et-Jacques-Gaucher, Fontenay-sous-Bois (Seine).

Patrice Omnes, direction de la Société du Son, 30, rue Beaujon, Paris (8e).

Pisson, président de la fédération nationale des industries et commerces de la musique, 1, rue de Courcelles, Paris (8e).

Pinet, 66, cour de Vincennes, Paris (12e).

E. Insley, Etablissements Pathé-Marconi, 251-253, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (10e).

MM.

Marius Foucou, gérant des Etablissements Reuge, 31, rue La Fayette, Paris (9e).

Jean Callault, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Jacques Couvreur, délégué général de la fédération nationale des industries et commerces de la musique, 1, rue de Courcelles, Paris (8e).

Pierre Heudebert, Maison Couesnon, 105, rue La Fayette, Paris (10e).

Labrousse, Pianos Labrousse, 3, rue de Rivoli, Paris (4e).

Jacques Coulon, Etablissements Hohner, 24, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES JEUX, JOUETS, ARTICLES DE SPORT, DE CAMPING, DE PÊCHE

Membres titulaires.

MM.

C. Bonnet, président du syndicat des fabricants de jeux et jouets, 93, rue de Turenne, Paris (3e).

Fradet, président-adjoint du syndicat des fabricants de jeux et jouets, 19, rue des Filles-du-Calvaire, Paris (3e).

Prost, établissements Popula, 12, rue du Docteur-Dollard, Villeurbanne (Rhône).

Raclet, 16, avenue du Bel-Air, Paris (12e).

Marx, société Joustra, 12, rue de Belfort, Strasbourg (Bas-Rhin).

Jean Callault, Fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Roger-Louis Maigret, vice-président de la chambre syndicale des détaillants en jouets, 37, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).

Hourmat, maison Presles, président de la chambre syndicale nationale des grossistes en bimbeloterie et articles de bazar, 6, rue Sedaine, Paris (11e).

Paul Kossmann, 4, rue Gustave-Doré, Strasbourg (Bas-Rhin).

Lardier, secrétaire de la chambre syndicale des importateurs français d'articles d'Extrême-Orient, 10, rue de la Grange-Batelière, Paris (9e).

Henri Viellard, Morvillars (territoire de Belfort).

Daigney, 4, rue Saint-Sauveur, Paris (2e).

Membres suppléants.

MM.

Jean Labaloue, société Bébé-Confort, 11, rue d'Avron, Villemomble (Seine).

Marc Delacoste, 7, rue Notre-Dame de-Nazareth, Paris (3e).

Guérin, « Les Inventions nouvelles », 11, rue Martel, Paris (10e).

Robbe-Grillet, secrétaire général du syndicat national des fabricants de jeux et jouets, 93, rue de Turenne, Paris (3e).

Giroux, établissements Gégé, Montbrison (Loire).

Laraque, 10, rue Charlot, Paris (3e).

Camelin, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, Montreuil (Seine).

Paul Delinot, 18, rue Michelet, Ivry-sur-Seine (Seine).

R. Droguet, président directeur général des établissements Droguet, 11, rue Popincourt, Paris (11e).

Robert Beaucourt, 31, rue de Tlemcen, Paris (20e).

Jean Zernick, 123, rue de Tocqueville, Paris (17e).

Rehbock, 109, rue de Turenne, Paris (3e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA PARFUMERIE

Membres titulaires.

MM.

Jean-Jacques Guerlain, 68, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e).
Yves Lanvin, 3, rue de Tilsitt, Paris (8e).
Méry, parfums Saint-Ange, 71, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).
Gabriel Pinton, syndicat de la parfumerie, 19, rue Cambon, Paris (8e).
Pierre Reynier, 28, rue du Président-Wilson, Paris (16e).
Jean Borde, 19, boulevard Henri-IV, Paris (4e).
De Préville (Guy), délégué de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).
Jean Callault, délégué de la Fédération nationale des entreprises à commerce multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).
Prelle, établissements Vibert (pétrole Hahn), 89, avenue Berthelot, Lyon (Rhône).
Jaffrezo, président de la fédération nationale des parfumeurs détaillants, 11, rue de la Gaîté, Paris (14e).
R. Legret, 42, rue d'Amsterdam, Paris (8e).
Jean Mennessier-Nodier, 14, rue de la Faisanderie, Paris (16e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES PRODUITS LAINIERS (sauf tissus et produits finis).

Membres titulaires.

MM.

Trentesaux, peignage, 110, rue de Lille, Tourcoing (Nord).
Robert Delaoutre, fil peigné, 93, rue de Lille, Tourcoing (Nord).
J. Leplat, fil cardé, 198, rue de Guisnes, Tourcoing (Nord).
Marcel Hué, effilochés, 4, rue du Pré-Bazile, Elbeuf (Seine-Maritime).
Delhemmes, tisseur, 139, rue des Arts, Roubaix (Nord).
Philippe, établissements B. Z. F., 1 à 9, rue de la Saône, Paris (1e).
Leroux, tapis et tissus d'ameublement, 128, rue de Tourcoing, Roubaix (Nord).
Leymarie, à Brantôme (Dordogne).
Lebatard, détaillant mercerie, 55, boulevard de Strasbourg, Paris (10e).

Membres suppléants.

MM.

E. Motte, peigneur de laine, 68, rue d'Aveighem, Roubaix (Nord).
Roger Dumoulin, filateur de peigné, rue Guérard, Amiens (Somme).
R. Lorthiois, carbonisage, rue Lorthiois, Mouvaux (Nord).
Des Pallières, secrétaire général du groupement des syndicats d'effilocheurs de France et d'Afrique du Nord, 10, rue Daubigny, Paris (17e).
Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).
Léon Patte, secrétaire général de la chambre syndicale des fabricants de couvertures, langes et molletons de laine, 62, rue La Boétie, Paris (8e).
Bricq, feutres, 33, rue Fortuny, Paris (17e).
Simon, établissements Neyret, 17, rue d'Uzès, Paris (2e).
De Greef, détaillant mercerie, 55, boulevard de Strasbourg, Paris (10e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES DÉCHETS, DES EFFILOCHÉS ET DES FILS DE COTON, DE LIN, DE CHANVRE ET DE RAMIE (autres que pour la corderie).

Membres titulaires.

MM.

Paul Mulliez, établissements Mulliez frères (filés gros et moyens numéros), 171, rue Pellaut, Roubaix (Nord).
Koehler (filateur de lin), établissements Badin et fils, Barentin (Seine-Maritime).
Julien Thiriez-Huet (filterie), établissements Thiriez-Bresson, 63, rue du Faubourg-de-Béthune, Lille (Nord).
Louis Dubrule, établissements Delebart-Mallet, 90, rue des Stations, Lille (Nord).
André Véron, 56, rue de Brest, Rennes (Ille-et-Vilaine) (effilocheur)
Dinther, établissements Atchnicht, rue du Rhône, Belfort (territoire de Belfort).
Joseph Pollet, 5, rue Ampère, Calais (Pas-de-Calais).
Eugène Déchelette, établissements Déchelette-Despierres et Cie, 137, boulevard Baron-du-Marais, Roanne (Loire).
Maurice Plantrou, établissements J. Rozendal, 85, rue Saint-Charles, la Madeleine (Nord).

Membres suppléants.

MM.

Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).
Pierre Motte, 407, rue de Gand, Tourcoing (Nord).
Kerzoncuf, secrétaire général du syndicat des ouates et pansements, 12, rue d'Anjou, Paris (8e).
Des Pallières, secrétaire général du groupement des syndicats d'effilocheurs de France et d'Afrique du Nord, 10, rue Daubigny, Paris (17e).
Simon, établissements Neyret, 17, rue d'Uzès, Paris (2e).
Ginestou, secrétaire général de la fédération des dentelles, tulles, broderies et guipures, 7, rue Louis-Le Grand, Paris (2e).
René Salmon fils, confédération générale des fabricants de toile de France, 37, rue de Courcelles, Paris (8e).
Paul Winter, tissage de Bourtzwiller, Bourtzwiller (Haut-Rhin).
Jean Potel, établissements Potel et Cie, 8, place du Champ-de-Mars, Rouen (Seine-Maritime).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES FIBRES SYNTHÉTIQUES ET DES FIBRES ARTIFICIELLES DISCONTINUES

Membres titulaires.

MM.

De Longuy, directeur général commercial de la compagnie industrielle des textiles artificiels et synthétiques, 5 et 7, avenue Percier, Paris (8e).
Gonin, directeur commercial de la Société Rovatex, 5 et 7, avenue Percier, Paris (8e).
Gérard Lacan, fondé de pouvoir de la Société Rhodiaceta, 21, rue Jean-Goujon, Paris (8e).
P. Franc, S. A. de filatures de schappe, 1, quai Jules-Courmont, Lyon (Rhône).
Louis Dubrule, 9, avenue de la Liberté, Lille (Nord).
L. Mulliez, peignage de laine et de fibranne, rue de l'Abattoir, Wattrelos (Nord).
G. Le Blan, établissements Paul Le Blan et fils, 1, rue de Trévise, Lille (Nord).
Roux, directeur commercial adjoint de Rovatex, 5 et 7, avenue Percier, Paris (8e).
Satre, directeur commercial du service textiles chimiques aux établissements Kuhlmann, 11, rue de la Baume, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Pissard, secrétaire général du syndicat français des textiles artificiels, 55, rue La Boétie, Paris (8e).
Harou, syndicat français des textiles artificiels, 55, rue La Boétie, Paris (8e).
Perrot, directeur commercial de la Société valentinoise d'applications textiles, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).
P. Maitre, secrétaire général du syndicat des filateurs de Schappe et de Bourrette de France, 8, avenue Cabias, Lyon (Rhône).
J. Harger, fibres artificielles et synthétiques, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).
Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la Laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).
Cormorant, sous-directeur commercial des filés de Calais, 20, rue de la Baume, Paris (8e).
François Vigier, délégué permanent à Paris de la fédération de la soierie, 5, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).
Bernard Deverly, Société d'exploitation de produits pour les industries chimiques (S. E. P. P. I. C.), 70, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES FILS DE SOIE, BOURRE ET BOURRETTE DE SOIE, DES FILS MÉTALLIQUES ET DES FILS DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES CONTINUES OU DISCONTINUES

Membres titulaires.

MM.

Elsen, directeur commercial de la S. I. M. A., 29, rue de Berri, Paris (8e).

Jean Caulliez, 366, chaussée Marcelin-Berthelot, Tourcoing (Nord).

Léon Vansteenkiste, Filatures Prouvost et Cie (La Lainière de Roubaix), 149, rue d'Oran, Roubaix (Nord).

Gérard Lacan, fondé de pouvoir de la société Rhodiaceta, 21, rue Jean-Goujon, Paris (8e).

Pierre Franc, S. A. de filatures de Schappe, 1, quai Jules-Courmont, Lyon (Rhône).

Bernard Lacroix, directeur de l'Alliance textile (fabrique de soieries), 106, rue Réaumur, Paris (3e).

Roger Neel, Dorures Louis Mathieu (fabrique de fils métalliques), 130, rue Réaumur, Paris (3e).

Antoine Aupetit, Comptoir de l'industrie cotonnière, 21, rue Poissonnière, Paris (2e).

Ginestou, secrétaire général de la fédération des dentelles, tulles, broderies et guipures, 7, rue Louis-le-Grand, Paris (2e).

Dupressoir, Bonneterie de Ganges et d'Argenteuil, 52, boulevard de Sébastopol, Paris (1er).

De Longuy, directeur général commercial de la Compagnie industrielle des textiles artificiels et synthétiques, 5-7, avenue Percier, Paris (8e).

Henri Lacroix, négociant en soie et autres textiles, 6, rue Pizay, Lyon (Rhône)

Membres suppléants.

MM.

Pissard, secrétaire général du syndicat français des textiles artificiels, 55, rue La Boétie, Paris (8e).

Jacques Harger, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

Perrot, directeur commercial de la Société valentinoise d'applications textiles, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).

Jean Etienne, Etablissements Etienne, Rochette et Cie (moulinier, transformateur, marchand de soie), 3, rue Pizay, Lyon (Rhône).

Jean Boucher « Au Ver à Soie » (fabrique de fils de soie schappe et fibres artificielles et synthétiques préparés pour la vente au détail), 102, rue Réaumur, Paris (3e).

François Vigier, délégué permanent à Paris de la fédération de la soierie, 5, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).

Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).

Francis Leymarie, artisan, Brantome (Dordogne).

Hubert, fédération des syndicats patronaux de l'industrie de la bonneterie française, 10, rue d'Anjou, Paris (8e).

James Tardy (négociant en soie et autres textiles), 18, rue de la Bourse, Saint-Etienne (Loire).

Chaboud, directeur de la Maison May (négociant en soie et autres textiles), 1, rue Puits-Gaillot, Lyon (Rhône).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES PRODUITS RELEVANT DES INDUSTRIES DU JUTE ET DES FIBRES DURES

Membres titulaires.

MM.

R.-C. Carmichael, président du syndicat général de l'industrie du jute, 108, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Blanchot, président de la chambre syndicale des ficelleries et corderies mécaniques de France, Société C. I. M. A., 170, boulevard de la Villette, Paris (19e).

M. Martinache, directeur de la compagnie française du jute, 3, rue des Frères-Périer, Paris (16e).

M. Benoit, président de la chambre syndicale des fabricants de sparterie française, 10, rue Vivienne, Paris (2e).

A. Chaussée, président de la chambre syndicale des importateurs de corderie, 1, avenue Alphonse-Daudet, Paris (11e).

Pierre Viard, vice-président de la chambre syndicale nationale des sacs et bâches, 57, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Membres suppléants.

MM.

R. Fromont, secrétaire général adjoint du syndicat général de l'industrie du jute, 33, rue de Miromesnil, Paris (8e).

D'Agremont, représentant du syndicat de la corderie, directeur général du département « Corderie de la Seine » aux tréfileries et laminoirs du Havre, 28, rue de Madrid, Paris (8e).

Marcel Relin, Etablissements Saint-Frères (ficelle lieuse), 31, rue du Louvre, Paris (1er).

M. Vigier, secrétaire général de la chambre syndicale des fabricants de sparterie et de sacs à charbon de France, 56, rue Truffaut, Paris (17e).

D. Digue, secrétaire général de la chambre syndicale de la corderie, 9, rue du Plâtre, Paris (4e).

Paul Lefaux, 70, avenue Edouard-Vaillant, Pantin (Seine).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES TISSUS DE LAINE OU DE POILS FINS, TISSUS DE POILS GROSSIERS ET TISSUS DE CRIN, Y COMPRIS LES FEUTRES ET LES COUVERTURES

Membres titulaires.

MM.

Claude Zimmern, Etablissements Blin et Blin, Elbeuf (Seine-Maritime).

Léon Patte, secrétaire général de la chambre syndicale des fabricants de couvertures, langes et molletons, 62, rue La Boétie, Paris (8e).

Leroux (tisseur ameublement), 128, rue de Tourcoing, Roubaix (Nord).

Delberghe, artisan tisseur, 72, rue Victor-Hugo, Levallois-Perret, (Seine).

Sohm, gérant des sociétés Scartland, fédération nationale du vêtement masculin, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).

Robert Weil, secrétaire de la fédération nationale des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).

Pecresse, fédération nationale du négoce du tissu, 69, rue de Richelieu, Paris (1er).

André Perez, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Claude Prudhomme, président de la chambre syndicale des négociants en draperies, 69, rue de Richelieu, Paris (2e).

Membres suppléants.

MM.

Louis Dhellemmes, tisseur habillement, 139, rue des Arts, Roubaix (Nord).

Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).

Angelini, Couvertures, filatures et tissages de Carigan, Sedan (Ardennes).

J. Colas, tisseur habillement, Etablissements Pascal Valluit, Vienne (Isère).

Patry, délégué général de la fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).

Maurice Milz, fédération nationale des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).

Pittard (tailleur), 56, rue La Boétie, Paris (8e), vice-président de la fédération nationale des maîtres-tailleurs.

Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Colban, 2, avenue Alphand, à Paris (16e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES TISSUS DE COTON, DE LIN, DE CHANVRE ET DE RAMIE, Y COMPRIS LES TISSUS INDUSTRIELS

Membres titulaires. MM.	Membres suppléants. MM.
René Nicolas, Comptoir de l'industrie cotonnière, 21, rue Poissonnière, Paris (2e).	Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).
René Salmon fils, confédération générale des fabricants de toile de France, 37, rue de Courcelles, Paris (8e).	André Ritter, linge de table, 37, rue de Courcelles, Paris (8e).
Maurice Heyndricks, Etablissements Masurel et Ce Normandie, Bapeaume-lès-Rouen (Seine-Maritime).	Claude Laurent, Société cotonnière de Moislains, Moislains (Somme).
Leroux (tissus ameublement en coton), 128, rue de Tourcoing, Roubaix (Nord).	Georges Huet, 21, rue des Buisses, Lille (Nord).
Gravereaux, président de la fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).	Lecoq, secrétaire général de la fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).
Charles Lecigne, vice-président de la fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).	André Cesard, fédération française des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).
Duthilleul, président de la fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin, gérant des Etablissements Duthilleul et Minart, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).	Mme Peska, fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).
Pujo, artisan tisseur, Coarraze (Basses-Pyrénées).	Kerzoncuf, secrétaire général du syndicat général des ouates et pansements, 12, rue d'Anjou, Paris (8e).
Guy Desallais, Centrale de vente textiles, 25, rue de Marignan, Paris (8e).	Jean Vidal, secrétaire général de la fédération des fabricants transformateurs, 32, rue des Jeuneurs, Paris (2e).
André Perez, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).	Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).
Tetard, secrétaire de la chambre syndicale des commerçants détaillants en tissus, 40, rue des Petites-Ecuries, Paris (10e).	Colban, administrateur de la société York-Street, 2, avenue Alphand, Paris (16e).
Templaere, secrétaire du syndicat des importateurs de textiles, 20, rue Saint-Fiacre, Paris (2e).	Mlle Bourdrel de Contes, secrétaire générale de la fédération nationale du négoce du tissu, 69, rue de Richelieu, Paris (2e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES TISSUS DE SOIE, DE SCHAPPE, DE BOURRETTE, DE FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES CONTINUES OU DISCONTINUES

Membres titulaires. MM.	Membres suppléants. MM.
Louis Boissonnet (fabrique de soieries et tissus de Lyon), 8, quai Jean-Moulin, Lyon (Rhône).	Laurent (fabrique de soieries), 17, rue Griffon, Lyon (Rhône).
Roger Neel, Dorures Louis Mathieu (fabrique de soieries et tissus de Lyon et de dorures), 130, rue Réaumur, Paris (2e).	François Vigier, délégué permanent à Paris de la fédération de la soierie, 5, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).
Guy Desallais, Centrale de ventes textiles, 25, rue de Marignan, Paris (8e).	Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).
Dhelemmes (tisseur), comité central de la laine, 139, rue des Arts, Roubaix (Nord).	Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).
Pétrus Ressicaud, président de la fédération des artisans du textile, 9, rue Lebrun, Lyon (Rhône).	Raymond Michaud, 21, rue du Chariot-d'Or, Lyon (Rhône).
Roger Villeminot, fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).	Didier Colette, secrétaire général de la fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, à Paris (1er).
Deschamps, vice-président de la fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).	Parent, fédération nationale des industries de la lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).
Mayer (Raymond), président de la fédération nationale des fabricants de cravates, 15, rue de Cléry, Paris (2e).	Jean Fauconnier, délégué général de la fédération nationale des fabricants de cravates, délégué général de la fédération des industries diverses de l'habillement, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).
Edouard Leroux, 128, rue de Tourcoing, Roubaix (Nord).	Jean Monsempes, président délégué de la fédération nationale des industries du corset, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).
Herschtel, syndicat des importateurs de textiles, vice-président directeur général de la Société Dreyfus Herschtel et Ce, 3, avenue du Coq, Paris (9e).	Mlle Bourdrel de Contes, secrétaire générale de la fédération nationale du négoce du tissu, 69, rue de Richelieu, Paris (2e).
André Perez, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).	Tetard, secrétaire général de la chambre syndicale nationale des commerçants détaillants en tissus, 40, rue des Petites-Ecuries, à Paris (10e).
Lucien Chavent, président du syndicat des importateurs de tissus d'Extrême-Orient, Etablissements Ostertag-Hausaman, 9, quai André-Lassagne, Lyon (Rhône).	Henri Portier, trésorier de la chambre syndicale des importateurs d'Extrême-Orient, 24, rue Chauchat, Paris (9e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES TAPIS, TAPISSERIES, VELOURS, PELUCHES, TISSUS CHENILLES, DE LA RUBANNERIE, DE LA PASSEMENTERIE, DES TULLES, TISSUS A MAILLES NOUÉES, DES DENTELLES, BRODERIES ET GUIPURES

Membres titulaires.

MM.

Jules Flipo, tapis, 58, rue de Lille, Tourcoing (Nord).

André Cosserat, établissements Cosserat (fabricant de velours), 40, rue de la République, Amiens (Somme).

Georges Parain, établissements Parain et Cie (fabrique de soie, rayonne, fibres synthétiques), 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).

Louis Caron, fabricant de dentelles, tulles, broderies et guipures, 32, rue Verte, Calais (Pas-de-Calais).

Heyl, fabricant de dentelles, tulles, broderies et guipures, 40, rue de la Gare, Luxeuil (Haute-Saône).

Maurice Jacquemin, fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er),

Tilliard, vice-président de la fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).

Lasseigne, vice-président de la chambre syndicale des négociants du tapis, 69, rue de Richelieu, Paris (1er).

Templaere, chambre syndicale des importateurs de tissus, 20, rue Saint-Fiacre, Paris (2e).

André Lefebvre, maison Ach frères, 53, rue de Turbigo, Paris (3e).

René Bertheol, président de la chambre syndicale des importateurs de tapis d'Orient, 11, rue Halévy, Paris (9e).

André Perez, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, à Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Gerson, fabricant de passementeries, 107, boulevard de Sébastopol, Paris (4e).

Ginestou, secrétaire général de la fédération nationale des dentelles, tulles, broderies et guipures, 7, rue Louis-le-Grand, Paris (2e.)

Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).

François Vigier, délégué permanent à Paris de la fédération de la soierie, 5, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).

André Cesard, fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).

Parent, fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).

Jean Fauconnier, délégué général de la fédération des industries diverses de l'habillement, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).

Mlle Bourdrel de Contes, fédération du négoce du tissu, 69, rue de Richelieu, Paris (1er).

Lebatard, fédération nationale de la mercerie, bonneterie, lingerie, nouveauté détail, 55, boulevard de Strasbourg, Paris (10e).

Marc Dedeyan, président du syndicat national des négociants et importateurs de tapis d'Orient, 12, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).

Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES TISSUS SPÉCIAUX IMPRÉGNÉS OU ENDUITS ET DES ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES TEXTILES

Membres titulaires.

MM.

Pierre Boucher, directeur général des Etablissements Maréchal, 39, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e). (Tissus enduits.)

Georges Polino, gérant des Etablissements Walrand, toiles cirées, 53, boulevard de Stalingrad, Malakoff (Seine).

J. Staat, président directeur général de la société Sarline, Linoléum, 63, rue Gosset, Reims (Marne).

Bricq, Tissus feutrés, 33, rue Fortuny, Paris (17e).

R. Angenault, entreprise Biron, Angenault et Guincestre, revêtements de sol, 13, rue Poissonnière, Paris (2e).

Feldman, distributeur de tissus enduits et toiles cirées, société Le Véritable Linoléum, 162, boulevard de Magenta, Paris (10e).

Vermelin, directeur de l'association fédérale des producteurs de papiers et cartons, 154, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Colban, 2, avenue Alphand, Paris (16e).

Perez, fédération nationale des entreprises et commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Georges Deverly, délégué général de la chambre syndicale des enducteurs français, 12, rue d'Anjou, Paris (8e).

Jacques Lordon, syndicat général de l'industrie cotonnière française, 3, avenue Ruysdaël, Paris (8e).

P. Cocatre, société française des filets de pêche, 6, rue Marengo, Paris (1er).

Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).

Hacart, feutres foulés, 63, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e).

Normand, fédération nationale de la maroquinerie, gainerie, 59, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, Paris (20e).

Jonas, président directeur général des établissements Getting-Jonas-Titan, 29 *bis*, rue d'Astorg, Paris (8e).

Templaère, secrétaire du syndicat des importateurs de textiles, 20, rue Saint-Fiacre, Paris (2e).

Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DE LA BONNETERIE

Membres titulaires.

MM.

Simon, Etablissements Neyret, 17, rue d'Uzès, Paris (2e).

Babeau, Etablissements Gillier, 19 *bis*, rue des Gayettes, Troyes (Aube).

Dupressoir, Bonneterie de Ganges et d'Argenteuil, 52, boulevard de Sébastopol, Paris (4e).

Jean Pothier, artisan bonnetier, 11, rue Brossard, Roanne (Loire).

Marcel Villeminot, fédération des industries du vêtement féminin, 15, rue Bachaumont, Paris (2e).

Jean Monsempes, président délégué de la fédération nationale des industries du corset, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).

Jacques Martin, trésorier de la fédération nationale des syndicats patronaux de la bonneterie, mercerie, tissus, chaussures en gros et négoces connexes, maison Regniault, 15, rue de Turbigo, Paris (1er).

Mme Duclos, maison Seckers, 22, rue de la Paix, Paris (1er).

André Perez, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

Membres suppléants.

MM.

Pierre Rouchy, secrétaire général de l'union nationale des syndicats des tissus élastiques, 10, rue Saint-Augustin, Paris (2e).

Philippe, établissements B. Z. F., 1 à 9, rue de la Saône, Paris (13e).

Lemoine, établissements Poron, 11, rue des Bas-Trévois, Troyes (Aube).

Serge Maurel, représentant des articles de bonneterie à usages techniques, 15, rue du Louvre, Paris (1er).

Parent, fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).

Mlle Bourdrel de Contes, service import-export de la fédération nationale du négoce du tissu, 69, rue de Richelieu, Paris (1er).

Jean Quesnel, délégué général de la fédération nationale des syndicats patronaux de la bonneterie-mercerie, tissus, chaussures en gros et négoces connexes, 12, rue des Pyramides, Paris (1er).

Deudon, chambre syndicale des chemisiers de France, 91, rue Broca, Paris (13e).

Jean Callault, fédération nationale des entreprises à commerces tiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris 8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT EN TISSUS, DES CHAPEAUX, DES BOUTONS, DES PARAPLUIES ET PARASOLS

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM.	MM.
Duthilleul, président de la fédération des fabricants français du vêtement masculin, 8 rue de Richelieu, Paris (1er).	Patry, délégué général de la fédération nationale des fabricants français du vêtement masculin, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).
Albert Lempereur, président de la fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).	Didier Colette, secrétaire général de la fédération des industries du vêtement féminin, 35, rue Etienne-Marcel, Paris (1er).
Gravereaux, président de la fédération nationale des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).	Lecoq, secrétaire général de la fédération des industries de lingerie, 18, rue des Bons-Enfants, Paris (1er).
Jean Monsempes, président délégué de la fédération nationale des industries du corset, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).	Louis Leglise, président de la fédération nationale des fabricants de parapluies et ombrelles de Paris et de la région parisienne, 13, rue du Docteur-Potain, Paris (19e).
Roger Tourneur, président de la fédération nationale des fabricants de boutons, 10, rue Meslay, Paris (3e).	Bard, directeur de la Compagnie Olivier, 25, rue d'Astorg, Paris (8e).
Edmond Laffargue, président de la chambre syndicale des fabricants de cravates, écharpes et carrés, 39, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris (4e).	Jean Fauconnier, délégué général de la fédération des industries diverses de l'habillement, 8, rue de Richelieu, Paris (1er).
Maré Bethenod, vice-président du syndicat de la mercerie, bonneterie en gros de la région lyonnaise, 5, place Sathonay, Lyon (Rhône).	Jean Quesnel, délégué général de la fédération nationale des syndicats patronaux de la bonneterie, mercerie, tissus, chaussures en gros et négoces connexes, 12, rue des Pyramides, Paris (1er).
Lebatard, 55, boulevard de Strasbourg, Paris (10e).	De Greef, fédération nationale de la mercerie, bonneterie, lingerie, nouveauté en détail, 55, boulevard de Strasbourg, Paris (10e).
Roger Stoll, président de la chambre syndicale nationale des commerçant détaillants en confection pour hommes, 53, rue du Commerce, Paris (15e)	Creance, vice-président de la chambre syndicale nationale des commerçants détaillants en confection pour hommes, 26, rue de Lyon, Paris (12e).
Mme Corbett, président de la chambre syndicale nationale de la mode en détail, 54, avenue Théophile-Gauthier, Paris (16e).	Charitat, président de la chambre syndicale nationale des chemisiers, 8, rue de Montesquieu, Paris (1er).
Paul Vauclair, président de la fédération nationale et internationale des maîtres-tailleurs pour hommes et pour dames, 23, rue Royale, Paris (8e).	Jean Callault, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).
André Perez, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerces multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).	Guy de Preville, délégué de la fédération nationale des entreprises à commerce multiples, 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).

COMITÉ TECHNIQUE D'IMPORTATION DES CHIFFONS ET DE LA FRIPERIE

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM.	MM.
Boule d'Auriac, président du groupement des syndicats d'effilocheurs de France et d'Afrique du Nord, 9, rue Pasteur, Elbeuf (Seine-Maritime).	Des Pallières, secrétaire général du groupement des syndicats d'effilocheurs de France et d'Afrique du Nord, 10, rue d'Aubigny, Paris (17e).
Leplat, filateur de cardé, 198, rue de Guisnes, Tourcoing (Nord).	Georges-Jacques Ronceray, chef du service annexe du comité central de la Laine, 60, rue La Boétie, Paris (8e).
Vermelin, directeur de l'association fédérale des producteurs de papier, 154, boulevard Haussmann, Paris (8e).	Mlle Septier, secrétaire générale de la chambre syndicale des fabricants de papiers à cigarettes et autres papiers minces, 3, rue de Téhéran, Paris (8e).
Edmond Namèche, président de la section nationale « Chiffons » de la fédération nationale des syndicats de la récupération, 127, rue Etienne-Marcel, Montreuil (Seine).	Paul Lamourelle, président d'honneur de la section nationale « Chiffons » de la fédération nationale des syndicats de la récupération, 37, avenue Jean-Jaurès, Carcassonne (Aude).
Albert Broido, président d'honneur de la section nationale « Friperie » de la fédération nationale des syndicats de la récupération, 33, boulevard Saint-Martin, Paris (3e).	Pierre Defaucamberge, secrétaire de la fédération nationale des syndicats de la récupération, 14, rue de Courcelles, Paris (8e).
Robert Angles, président d'honneur de la fédération nationale de la récupération, Etablissements Verdier-Dufour, 251, rue de Crimée, Paris (19e).	Herscu, président de la section « Friperie » du syndicat des industries et commerces de récupération de la région parisienne, 9, rue Planchat, Paris (20e).

Art. 4. — Le directeur des industries diverses et des textiles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN-CLAUDE ACHILLE.

Approbation des comptes et du bilan du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine afférents aux exercices 1954, 1955 et 1956.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 203 du code minier;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, modifié par décret n° 57-955 du 26 août 1957, et notamment ses articles 1er et 4;

Vu le décret n° 54-190 du 23 février 1954 portant règlement d'administration publique et relatif à l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine;

Vu l'arrêté du 11 juin 1954 complétant la liste des établissements publics, entreprises nationalisées et sociétés d'économie mixte dont les comptes sont soumis à la vérification de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques;

Vu les avis de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (section de l'énergie) en date des 11 juillet 1956 et 16 décembre 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvés les comptes et bilans du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine afférents aux exercices 1954, 1955 et 1956.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur des mines,
PIERRE ALBY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le sous-directeur,
H. BARRAULT.

Compteurs d'énergie électrique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1958: page 6351, 2e colonne, 16e ligne, au lieu de: « 24 avril 1929 », lire: « 24 avril 1959 ».

Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, le diplôme d'ingénieur civil des mines a été accordé aux élèves titulaires français et étrangers dont les noms suivent, par ordre de mérite, sortis de l'école nationale supérieure des mines de Paris en 1958, savoir:

1° *Au titre français.*

1	MM. Metzger (Hubert).	21	MM. Daney de Marcillac (André).
2	Saleur (Marc).	23	Salesse (Pierre).
3	Adenis (Daniel).	24	Bellec (Jean).
4	Calvet (Bernard).	25	Lallement (Robert).
5	André (Jean-Pierre).	26	Morel (Albert).
6	Michaux (Yves).	27	Gohin (Michel).
7	Vicens (Pierre).	28	Benz (Alexandre).
8	Blaise (Georges).	29	Martin (Jean).
9	Goalvoueden (Jacques).	30	Guigon (Michel).
10	Rat (Fernand).	31	Laurent-Atthalin (Guy).
11	Fourgeot (Jean).	32	Sabetay (Léon).
12	Jolly (Jean-Pierre).	33	Delattre (Bernard).
13	Pompei (Charles).	34	Vincent (Gérard).
14	Bouilloud (Philippe).	35	Ginier (René).
15	Pelet (Régis).	36	Frey (Henri).
16	Cornet (Alain).	37	Guez (Gilbert).
17	Chapron (Bernard).	38	Brauns (Paul).
18	Sauve (Jean).	39	Roux (Guy).
19	Coulmeau (André).	40	Pagès (Pierre).
20	Royer (Claude).		
21	Prébay (Michel).		

2° *Au titre étranger.*

1 M. Setton (Ralph). | 2 M. Nguyen Quang Dong.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, le diplôme d'ingénieur au corps des mines a été accordé aux ingénieurs des mines dont les noms suivent, qui ont terminé en 1958 leurs études à l'école nationale supérieure des mines de Paris:

1	MM. Pecqueur (Michel).	6	MM. Dherse (Jean-Loup).
2	Gabriel (Joseph).	7	Cocude (Marcel).
3	Giri (Jacques).	8	Balian (Roger).
4	Fanton d'Andon (Bernard).	9	Bourrelier (Paul).
5	Lespine (Jean).		

Service des mines.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, M. Lothe (Robert), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat, a été placé en disponibilité pour une période d'un an, à compter du 24 juillet 1958, pour prêter son concours à la compagnie Joy, à Paris.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté du 2 août 1958, M. Bachelet (André), inspecteur principal de 1re classe de l'office chérifien interprofessionnel des céréales, avec ancienneté du 5 août 1956, est intégré, à compter du 1er juillet 1957, en qualité d'agent supérieur de 1re classe, 4e échelon (indice net 500), avec ancienneté du 5 août 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale

Par arrêté du 2 août 1958, l'arrêté du 28 octobre 195[illegible] portant détachement d'un sous-chef de section de l'agence de la France d'outre-mer est modifié ainsi qu'il suit:

« Pendant la durée de son détachement, M. Gayrard percevra une rémunération correspondant à la solde afférente à l'indice 455 ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Délégation de signature.

Le ministre de la construction,

Vu le code de l'urbanisme et de l'habitation;

Vu le décret n° 55-361 du 20 mai 1955 instituant un commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne;

Vu le décret n° 58-575 du 5 juillet 1958 fixant les pouvoirs du commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne,

Arrête:

Art. 1er. — Indépendamment des pouvoirs qu'il détient en application de l'article 4 du décret n° 55-361 du 20 mai 1955 susvisé et de l'article 49 du code de l'urbanisme et de l'habitation, délégation est donnée au commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne, à l'effet:

De désigner les urbanistes et les techniciens pouvant bénéficier d'un contrat de l'Etat en vue de procéder aux enquêtes et d'élaborer des avant-projets au sujet d'aménagement, d'études d'aménagement de détails ou de plans-masse;

De convoquer le comité d'aménagement de la région parisienne et de notifier les procès-verbaux de séance;

De prendre en considération et de mettre en revision les projets d'aménagement communaux, généraux, partiels ou complémentaires, à l'exclusion du projet d'aménagement de la région parisienne et de celui de la ville de Paris;

De désigner le chef de service chargé d'ouvrir la conférence entre services, préalable à l'approbation des projets d'aménagement, en application de l'article 2 du décret n° 48-837 du 19 mai 1948;

D'autoriser à titre exceptionnel, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 53-983 du 30 septembre 1953 modifié, la passation des marchés par entente directe par les organismes d'habitations à loyer modéré.

Art. 2. — Le directeur de l'aménagement du territoire et le directeur de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 août 1958.

PIERRE SUDREAU.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 7 juillet 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1958 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé:

Conseiller technique.

M. Jean Imbert, professeur à la faculté de droit de Nancy, chargé de cours à la faculté de droit de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

BERNARD CHENOT.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, M. Cubizolles (Joseph), adjoint administratif à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est nommé économe à l'hôpital psychiatrique autonome de Bassens (Savoie), 2e tour, en remplacement de Mme Thureau, appelée à d'autres fonctions.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 2 août 1958, sont placés en position de détachement, pour une durée de trois ans:

(A compter du 16 septembre 1957.)

M. Affane Mamar, receveur-distributeur au Col des Oliviers, nommé avec effet de cette date en qualité de vérificateur des services de distribution et de transport des dépêches contractuel à Constantine.

(A compter du 16 mars 1958.)

M. Gladi Mohamed, préposé (distribution postale) à Constantine, nommé sur place, avec effet de cette date, en qualité de préposé chef (courrier convoyeur) contractuel.

Par arrêté du 2 août 1958, est placée en position de détachement pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 1957, à titre d'agent contractuel dans l'emploi d'inspecteur adjoint au centre de chèques postaux d'Alger, Mlle Fauroux (Andrée), contrôleur.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Délégation de signature.

Le ministre de l'information,

Vu les articles 19, 20, 21 et 22 du code de l'industrie cinématographique;

Vu le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions des articles précités du code susvisé;

Vu le décret du 25 juillet 1952 portant nomination du directeur général du centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 7 juillet 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 58-605 du 17 juillet 1958 relatif aux attributions du ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Jacques Flaud, directeur général du centre national de la cinématographie, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'information, les décisions de délivrance ou de refus de visas d'exploitation ou d'exportation de films cinématographiques, ainsi que celles comportant saisie administrative des films dans les conditions prévues par les articles 19, 20, 21 et 22 du code de l'industrie cinématographique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juillet 1958.

JACQUES SOUSTELLE.

Attachés d'administration centrale.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Par arrêté du ministre délégué à la présidence du conseil en date du 1er juillet 1958, ont été inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'attaché d'administration centrale de 2e classe les attachés d'administration dont les noms suivent:

A. — *Tableau* 1955.

1 MM. Grateau (Robert)
1 Pommier (Michel) } *ex æquo.*

B. — *Tableau* 1957.

1 Mme Poujat (Rose).

C. — *Tableau* 1958.

1 Mme Gratiot (Yvette).

PROMOTIONS

Par arrêté du 2 août 1958, sont nommés et titularisés dans le grade d'attaché d'administration centrale de 2e classe les attachés d'administration dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1955.)

MM. Grateau (Robert), Pommier (Michel).

(A compter du 1er janvier 1957.)

Mme Poujat (Rose).

(A compter du 9 octobre 1958.)

Mme Gratiot (Yvette).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Commission de la presse.

Séance du jeudi 7 août 1958.

Présents. — MM. Baylet, Blondeau, Bône, Bouhey (Jean), Calas, Chêne, Desson (Guy), Dupuy (Marc), Gosnat, Gosset, Gravoille, Mérigonde, Tys.

Excusés. — MM. Lucas, Vigier.

Suppléant. — M. Cormier de M. Palmero.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

(Rectificatif.)

L'intercommission de la réforme constitutionnelle de l'Union française se réunira le lundi 11 août 1958, à dix-sept heures trente (local n° C. 21), palais de l'Union française, au lieu du mardi 12 août 1958:

I. — Echange de vues sur le problème constitutionnel.

II. — Exposé du président Alfred Bour.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

COMMISSIONNAIRES EN DOUANE (73e liste)

Octroi d'agrément.

A. — *Personnes physiques.*

885 (1)	Louvet (Jacques), « Aérofret ».	Paris (2).....	Paris (3) pour le trafic aérien seulement.

B. — *Personnes morales.*

3096 (1)	Société Wanner et Ce.	Marseille (2)...	Marseille (3).
3097	Société des transports internationaux terrestres et maritimes.	Paris	Paris.
3098	Société centrale fruitière de stockage et de conditionnement.	Paris	Paris, pour les fruits et légumes seulement.
3099	Société Agence maritime Louis Vincent.	Paris	Paris.
3100	Société A. Glemot....	Nice	Cannes.
3101	Société Comptoir commercial maritime d'outre-mer.	Bordeaux	Bordeaux.
3102	Société Ozier-Lafontaine et Ce.	Fort-de-France.	Fort-de-France (Martinique).

Extensions d'agrément.

A. — *Personnes physiques.*

781 (1)	Mme Petri-Guasco...	Bastia (2).....	Porto-Vecchio (4).

B. — *Personnes morales.*

Agrément provisoire.	Société Costa et Ce..	Paris (2).....	Cerbère (4).
2389	Société de courtage et de consignation maritime.	Paris	Dunkerque.
2411	Société Gondrand frères.	Paris	Châteauroux, pour les surplus américains seulement.
2461	Etablissements Edouard Aget.	Paris	Ghyvelde.
2494	Société générale de surveillance.	Marseille	Le Tréport.
2947	Société Transports Theureau.	Paris	Modane, pour les semences à l'exportation seulement.

Caducités d'agrément.

A. — *Personnes physiques.*

327 (1)	Hebert (Jacques.....	Rouen (2).....	Rouen (5) (6) Renonciation.
550	Glemot (André).....	Nice	Cannes.
612	Rey (Elise), veuve Barral.	Marseille	Marseille.
619	Pollet (Théodore).	Lille	Roubaix, Tourcoing.
702	Mme Gaulle (Simone), veuve Vincent.	Paris	Paris.
722	Wanner (Clément)...	Marseille	Marseille.
825	Ozier-Lafontaine (Antoine).	Fort-de-France.	Fort-de-France.
865	Quemon (Hugues)....	Cayenne	Cayenne, Cayenne-Rochambeau (Guyane française).

B. — *Personnes morales.*

2033 (1)	Société Fuller frères..	Paris (2).....	Paris-Orly (5) (6), Paris-le Bourget pour marchandises reprises aux chapitres 1, 7 et 8 du tarif des douanes (5) (6). Marseille, pour marchandises reprises aux chapitres 7, 8, 10, 11, 25, 26 et 27 du tarif des douanes (5) (6).
2049 (1)	Société commerciale d'affrètement et de commission « S. C. A. C. ».	Paris (2).....	Paris (5) (6) tous bureaux de la capitale, sauf pour Paris-Orly; pour Paris-le Bourget, pour les marchandises figurant aux chapitres 1er, 7 et 8 du tarif des douanes. Marseille, pour toutes marchandises, sauf pour produits repris aux chapitres 7, 8, 10, 11, 25, 26 et 27 du tarif des douanes.
2062	Société A. Lauri et Ce, « Anciens établissements Voilley et Ce ».	Le Havre.....	Le Havre (5) (6).
2239	Société Veuve J. Labourdette et ses fils.	Bayonne	Hendaye.
2337	Société Audiau et Ce.	Saint-Malo	Lorient.
2691	Société G. Helminger et Ce.	Mulhouse	Pontarlier.
2768	Société Air-Marine...	Paris	Marignane.
2906	Société Yruretagoyena.	Perpignan	Bordeaux.

(1) Numéro d'inscription au registre matricule.
(2) Direction des douanes de rattachement.
(3) Bureau de douane pour lequel l'agrément est accordé.
(4) Bureau de douane pour lequel est accordée l'extension d'agrément.
(5) Bureau de douane pour lequel l'agrément est retiré.
(6) Application des dispositions de l'article 27 de l'arrêté du 1er mars 1957.

Avis aux importateurs.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un crédit destiné à l'achat de friperie (n° de tarif douanier 63-01 A) originaire des Etats-Unis et en provenance des Etats-Unis ou des pays de l'O. E. C. E.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, devront être déposées à l'office des changes au plus tard le 26 août 1958, à onze heures trente; à l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Les demandes de licences devront porter les mentions suivantes en regard des rubriques:

N° 16. — « Monnaie de facturation »: devises U. E. P. ou dollars U. S. A.

N° 17. — « Procédure particulière de règlement »:

Payable:

50 p. 100 par le crédit d'un compte spécial hongrois dans les conditions prévues par le paragraphe 1er du titre II de l'avis de l'office des changes n° 607;

50 p. 100 par le crédit d'un compte étranger hongrois en francs dans les conditions prévues par le paragraphe 2 du titre II de l'avis de l'office des changes n° 607.

N° 18. — « Fournisseur étranger »: vendeur réel (indiquer le nom et l'adresse).

N° 19. — « Monnaie prévue pour le règlement »: francs français.

Les licences seront délivrées pour une durée limitée à trois mois.

Les importateurs dont les demandes auront été retenues seront informés individuellement en temps utile des conditions dans lesquelles ils pourront participer à ces opérations.

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS. — SERVICE DES

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION. —

IMPOR

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1957		
	Etranger.	Zone franc.	Total.
Mois de juin des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	115	365	480
Energie, lubrifiants	3.605	23	3.628
Produits bruts	813	392	1.205
Produits manufacturés	362	30	392
Dont — Demi-produits (or exclu)	312	28	340
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'agriculture	9	1	10
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	26	1	27
Dont — Produits finis destinés principalement: A la consommation	15	»	15
Or industriel	»	»	»
Total	4.895	810	5.705
Six premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	1.272	2.202	3.474
Energie, lubrifiants	24.339	78	24.417
Produits bruts	4.450	2.029	6.479
Produits manufacturés	2.054	144	2.198
Dont — Demi-produits (or exclu)	1.749	120	1.869
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'agriculture	44	1	45
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	174	8	182
Dont — Produits finis destinés principalement: A la consommation	87	15	102
Or industriel	»	»	»
Total	32.115	4.453	36.568

EXPOR

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1957		
	Etranger.	Zone franc.	Total
Mois de juin des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	380	72	452
Energie, lubrifiants	626	178	804
Produits bruts	1.618	41	1.659
Produits manufacturés	648	191	839
Dont — Demi-produits (or exclu)	521	139	660
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'agriculture	1	1	2
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	101	21	122
Dont — Produits finis destinés principalement: A la consommation	25	30	55
Or industriel	»	»	»
Total	3.272	482	3.754
Six premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	2.002	612	2.614
Energie, lubrifiants	4.221	1.143	5.364
Produits bruts	10.236	247	10.483
Produits manufacturés	4.143	1.329	5.472
Dont — Demi-produits (or exclu)	3.492	986	4.478
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'agriculture	7	6	13
Dont — Produits finis destinés principalement: A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	511	146	657
Dont — Produits finis destinés principalement: A la consommation	133	191	324
Or industriel	»	»	»
Total	20.602	3.331	23.933

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES. — STATISTIQUE COMMERCIALE

COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1958			1957			1958		
Etranger.	Zone franc.	Total	Etranger.	Zone franc.	Total	Etranger.	Zone franc.	Total
années 1957 et 1958.								
125	380	505	11.496	28.897	40.393	13.581	38.267	51.848
3.923	63	3.986	30.721	257	30.978	38.449	674	39.123
726	359	1.085	43.823	14.583	58.406	37.832	15.049	52.881
344	29	373	58.556	3.223	61.779	60.756	3.161	63.917
288	27	315	28.167	2.938	31.105	26.163	2.821	28.984
8	1	9	3.171	9	3.180	3.205	10	3.215
37	»	37	18.970	118	19.088	23.595	102	23.697
11	1	12	8.248	158	8.406	7.793	228	8.021
»	»	»	3.332	3	3.335	151	4	155
5.118	831	5.949	147.928	46.963	194.891	150.769	57.155	207.924
années 1957 et 1958.								
1.180	2.432	3.612	90.038	164.460	254.498	98.888	232.697	331.585
23.906	397	24.303	235.785	788	236.573	237.382	4.150	241.532
3.839	2.423	6.262	264.817	83.119	347.936	226.091	94.147	320.238
2.169	181	2.350	326.418	16.521	342.942	358.843	19.126	377.969
1.847	169	2.016	148.042	14.636	162.678	165.712	17.243	182.955
31	2	33	14.692	61	14.753	12.216	64	12.280
230	9	239	114.354	681	115.035	137.171	739	137.910
61	1	62	49.330	1.146	50.476	43.744	1.080	44.824
»	»	»	11.460	8	11.468	852	9	861
31.091	5.433	36.527	928.518	264.899	1.193.417	922.056	350.129	1.272.185

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1958			1957			1958		
Etranger.	Zone franc.	Total	Etranger.	Zone franc.	Total	Etranger.	Zone franc.	Total
années 1957 et 1958.								
194	110	304	12.014	7.179	19.193	11.651	10.451	22.102
735	311	1.046	5.096	2.458	7.554	7.799	4.293	12.092
1.733	37	1.770	11.585	1.382	12.967	11.628	1.318	12.946
589	246	835	67.433	37.426	104.859	84.149	49.897	134.046
500	181	681	33.182	9.156	42.338	36.470	10.467	46.937
1	2	3	497	282	779	748	570	1.318
57	25	82	15.891	8.919	24.810	22.119	12.348	34.467
31	38	69	17.863	19.069	36.932	24.812	26.512	51.324
»	»	»	2.267	31	2.298	81	40	121
3.251	701	3.955	98.395	48.476	146.871	115.308	65.999	181.307
années 1957 et 1958.								
1.596	649	2.245	76.389	53.014	129.403	79.168	60.344	139.512
4.152	1.667	5.819	33.993	14.732	48.725	43.100	23.596	66.696
10.179	238	10.417	79.078	7.648	86.726	70.434	9.192	79.626
3.556	1.450	5.006	406.320	247.785	654.105	469.903	292.142	762.045
3.046	1.069	4.115	205.693	58.931	264.624	211.763	67.174	278.937
7	11	18	2.552	1.774	4.326	2.783	3.802	6.585
330	165	495	96.209	57.312	153.521	115.389	69.965	185.354
173	205	378	101.866	129.768	231.634	139.968	151.201	291.169
»	»	»	10.856	171	11.027	1.227	238	1.465
19.483	4.004	23.487	606.636	323.350	929.986	663.832	385.512	1.049.344

Ministère de l'agriculture.

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques contractuels préposés surveillants au contrôle de la salubrité des viandes.

Un concours sur épreuves et sur titres aura lieu à Paris durant le quatrième trimestre 1958, à une date qui sera précisée ultérieurement, pour le recrutement d'agents techniques préposés surveillants au contrôle de la salubrité des viandes.

Il est précisé que les postes à pourvoir sont des postes d'agents contractuels.

Le programme du concours et tous autres renseignements peuvent être demandés au ministère de l'agriculture (service vétérinaire, 3e bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Avis de concours pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs d'abattoirs industriels.

Un concours sur épreuves et sur titres pour le recrutement de vétérinaires inspecteurs contractuels d'abattoirs industriels aura lieu à Paris dans le courant du quatrième trimestre 1958 à une date qui sera précisée ultérieurement.

Le programme du concours et tous autres renseignements peuvent être demandés au ministère de l'agriculture (service vétérinaire, 3e bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe de l'hôpital-hospice de Lannion (Côtes-du-Nord).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu le 29 septembre 1958 à l'hôpital-hospice de Lannion (Côtes-du-Nord), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie de l'une des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les chefs de bureau et rédacteurs non titulaires de ces diplômes, mais comptant au moins sept ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge peut, toutefois, être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite ainsi que dans les conditions prévues par l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission devront parvenir à la direction de l'hôpital-hospice de Lannion avant le 15 septembre 1958.

Le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les postulants pour constituer leur dossier seront adressés aux personnes qui en feront la demande à la direction de l'hôpital-hospice de Lannion.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Thiers (Puy-de-Dôme).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 14 et 15 octobre 1958 à l'hôpital-hospice de Thiers (Puy-de-Dôme), établissement de 5e catégorie.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans à la date du concours, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidatures devront être adressés avant le 4 octobre 1958 à l'hôpital-hospice de Thiers, qui communiquera aux postulants, sur leur demande, tous renseignements utiles sur le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier de Moulins (Allier).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier de Moulins (Allier) aura lieu le 9 octobre 1958.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public.

Les candidats doivent avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1958. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 8 septembre 1958 à la direction du centre hospitalier de Moulins (Allier), qui adressera aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Vitry-le-François (Marne).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 8 et 9 octobre 1958 à l'hôpital général de Vitry-le-François (Marne).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 8 septembre 1958 au directeur de l'hôpital général de Vitry-le-François, qui adressera à toute personne en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par le candidat.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 août 1958.	
419 05	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	420 .. (1)	.... ..	.... ..	449 15	419 10
435 45	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	436 30	436 15
195 30	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	195 90	.... ..	.... ..	196 80	.... ..
3365 ..	Mexique	100 pes.	3360 ..	.... ..	.... ..	3365 ..	.... ..
10060 50	Allemagne occid.	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10052 50	10050 50
1625 ..	Autriche	100 sch.	1615 384	1603 25	1627 80	1625 ..	1624 ..
844 70	Belgique	100 F b.	840 ..	833 70	846 30	844 85	844 70
6070 ..	Danemark	100 c. d.	6080 664	6033 05	6126 30	6072 50	.... ..
1173 90	Gde-Bretagne	1 liv. st.	1176 ..	1167 18	1484 82	1174 35	1174 20
675 60	Italie	1.000 lire	672 097	667 05	677 15	675 90	675 75
5870 ..	Norvège	100 c. n.	5880 ..	5836 90	5924 10	5873 50	5872 ..
11115 ..	Pays-Bas	100 fl.	11052 63	10969 75	11135 55	11117 ..	11115 ..
8144 ..	Suède	100 c. s.	8118 75	8057 85	8179 65	8147 ..	8145 ..
9618 ..	Suisse	100 F s.	9604 78	9532 75	9676 80	9624 ..	9623 ..
1469 ..	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 90	1471 80	1434 80	1470 ..
5877 10	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	5833 333	5789 60	5877 10	5877 10	.... ..
141 ..	Yougoslavie	100 din	140 ..	138 95	141 05	144 ..	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A. 200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P. 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 637 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 31 JUILLET 1958	AU 24 JUILLET 1958
ACTIF			
Encaisse or		247.358.200.496 »	201.204.302.426 »
Prêt d'or au Fonds de stabilisation des changes (1)		120.137.291.508 »	100.000.000.000 »
Disponibilités à vue à l'étranger		14.125.200.000 »	11.771.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (2)		»	»
Monnaies divisionnaires		11.439.803.000 »	11.638.140.291 »
Comptes courants postaux		45.229.283.719 »	38.673.955.119 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		»	3.849.111.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		175.000.000.000 »	175.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (6)		390 000.000.000 »	390.000.000.000 »
Avances à l'Etat à échéance déterminée (7)		100.100.000.000 »	82.100.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	652.365.427.117 »		
Effets escomptés sur l'étranger	90.137.699 »		
Effets garantis par l'Office des céréales (8)	8.447.610.047 »	2.039.117.057.099 »	1.956.754.742.825 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.378.213.882.236 »		
Effets négociables achetés en France (9)		248.174.115.945 »	263.507.408.331 »
Avances à 30 jours sur effets publics		22.060.520.000 »	21.377.204.000 »
Avances sur titres		10.149.397.678 »	8.948.754.521 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (10)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		36.381.362.264 »	28.602.411.372 »
Divers		53.487.453.158 »	53.488.712.975 »
Total		4.009.276.665.617 F	3.823.122.727.353 F
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		3.438.049.024.860 »	3.303.562.973.000 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	16.684.236 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	57.646.332 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	379.280.149.348 »	460.112.366.077 »	399.686.159.793 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	80.787.895.161 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (11)		511.030.293 »	511.030.293 »
Réserves mobilières légales (12)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		116.365.638.637 »	119.153.958.517 »
Total		4.009.276.665.617 F	3.823.122.727.353 F

(1) (Convention du 26 juin 1937 approuvée par la loi du 26 juin 1937).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 30 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 23 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) Convention du 26 juin 1937 approuvée par la loi du 26 juin 1937, convention du 9 janvier 1938 approuvée par la loi du 29 janvier 1938).
(7) Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1938 approuvée par la loi du 29 janvier 1958).
(8) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(9) (Décret du 17 juin 1938).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(11) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(12) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Sous-Gouverneur,
J. SALTES.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	5 0/0
Avances sur titres	7 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ARJOMARI

(Papeteries Arches, Johannot, Marais, Rives.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 384.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE DU PONT-DE-LODI, PARIS (6e)
R. C. : Seine n° 55-B 9442.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 93 obligations 6 3/4 0/0 1949 ex-Papeteries du Marais et de Sainte-Marie, dont le neuvième amortissement est prévu pour le 1er septembre 1958.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1957.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme des Distilleries Cornic Frères

CAPITAL : 18.960.000 F
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE ANATOLE-DE-LA-FORGE, PARIS (17e)
R. C. : Seine n° 304236 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

Septième tirage (15e amortissement) effectué le 29 juillet 1958.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 196 obligations sorties à ce tirage** (124 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
428 et 429	57	**4.401 à 4.410**	58	**6.611 à 6.620**	58
829	57	**4.411 à 4.420**	58	6.651 à 6.660	55
831 à 836	57	**4.691 à 4.700**	58	6.691 à 6.700	57
1.198	57	4.731 à 4.740	57	**6.761 à 6.770**	58
1.477	57	**4.861 à 4.870**	58	6.781 à 6.790	55
1.875	57	**5.031 à 5.036**	58	**6.821 à 6.830**	58
1.908	57	**5.081 à 5.090**	58	6.891 à 6.900	57
2.024	57	**5.251 à 5.260**	58	6.941 à 6.950	56
2.397 et 2.398	58	5.511 à 5.520	57	**6.971 à 6.980**	58
3.635	58	**5.751 à 5.760**	58	**7.001 à 7.010**	58
3.897 et 3.898	58	5.801 à 5.810	57	**7.071 à 7.080**	58
3.941	58	**6.051 à 6.070**	58	**7.181 à 7.190**	58
3.991	58	6.121 à 6.130	57	7.291 à 7.300	57
4.002	58	6.131 à 6.140	57	**7.371 à 7.380**	58
4.019	58	6.141 à 6.150	57	7.451 à 7.460	56
4.189	58	**6.381 à 6.390**	58	**7.541 à 7.550**	58
4.261 à 4.270	57	6.451 à 6.460	57	7.561 à 7.569	57
4.271 à 4.280	55	6.511 à 6.520	56	7.572 à 7.575	57
4.301 à 4.310	58	6.571 à 6.580	57	7.580	57

Les 24 titres nouveaux amortis non encore délivrés n°s 7.541 à 7.550, 7.561 à 7.569, 7.572 à 7.575 et 7.580 correspondent aux titres anciens n°s 428 et 429, 829, 831 à 836, 1.198, 1.477, 1.875, 1.908, 2.024, 2.397 et 2.398, 3.635, 3.897 et 3.898, 3.941, 3.991, 4.002, 4.019 et 4.189 non encore échangés.

Les obligations amorties au tirage du 29 juillet 1958 seront remboursables à partir du 1er septembre 1958.

AVIS DIVERS

OBLIGATIONS 5 0/0 1909-1912
DE LA
Compagnie française des chemins de fer de l'Equateur.

OBLIGATIONS 6 0/0 OR 1913
DE LA
République de l'Equateur (port de Bahia de Caraquez).

A la suite du versement par le Gouvernement équatorien de la première provision de 250.000 sucres, prévue par la convention du 18 septembre 1957, l'Association nationale des porteurs français de valeurs mobilières annonce la mise en payement d'un remboursement de capital de :

500 F par titre sur les obligations 5 0/0 1909-1912 de la Compagnie française des chemins de fer de l'Equateur ;

3.000 F par titre sur les obligations 6 0/0 or 1913 de la République de l'Equateur (port de Bahia de Caraquez).

Les obligations de la Compagnie française des chemins de fer de l'Equateur ne comportant pas de clause-or, la taxe proportionnelle sera exigible sur la fraction de la répartition correspondant à la prime d'émission de 77,50 F.

Bien qu'il n'ait pas procédé à l'émission des obligations, le Crédit lyonnais a accepté de prêter son concours aux opérations de règlement. Les porteurs sont, en conséquence, invités à déposer leurs obligations, munies de tous les coupons échus ou à échoir, aux guichets de cet établissement, à partir du 8 août 1958 et avant le 8 août 1960.

Le payement de la répartition s'effectuera dans la limite de la provision disponible. Il sera constaté par le retrait des feuilles de coupons et par l'apposition, sur les titres, d'une estampille « Première répartition payée ». Les obligations estampillées devront être conservées par les porteurs en vue de l'encaissement éventuel d'une répartition ultérieure.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

En la procédure d'adjudication forcée de l'immeuble sis à Wittenheim, 38, rue d'Ensisheim, ordonnée aux termes d'une décision du tribunal cantonal de Mulhouse en date du 17 décembre 1957, à la requête de la Caisse mutuelle de dépôts et de prêts de Wittenheim, association coopérative à responsabilité illimitée inscrite à Wittenheim, la débitrice, Mlle Suzanne-Berthe Grienenberger, ayant été domiciliée à Wittenheim et actuellement sans domicile ni résidence connus, est invitée par les présentes, conformément à l'article 147 de la loi du 1er juin 1924, à comparaître à Mulhouse, 4, rue de la Somme, en l'étude de Me Schultz, notaire à Mulhouse, chargé de la procédure, le vendredi 19 septembre 1958, à quinze heures, pour débattre les points à examiner, et notamment les conditions de la vente.

La présente signification est faite aux fins de notification publique (Ll 27/57).

Mulhouse, le 31 juillet 1958.

Le greffier de la section d'exécution forcée du tribunal cantonal,
Signé : P. SPRINGER

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Etude de Me R. Zang, avoué à Paris, 9, rue Moncey.

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre, 4e section, du tribunal civil de la Seine en date du 11 février 1958, enregistré, entre M. André-Lucien Cotelle, demeurant à Saint-Maur, 9, rue du Pont-de-Créteil, d'une part, et : 1° Mme Simone-Madeleine Goumard, épouse de M. André-Lucien Cotelle, demeurant à Paris, 27, avenue du Maine, chez M. Goumard ; 2° M. André Gardeux, pris en qualité de tuteur *ad hoc* de la mineure Marie-José-Hélène Cotelle, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure tenue sous la présidence du juge de paix de Saint-Maur le 13 juin 1957, ledit sieur Gardeux demeurant lycée Charles-de Gaulle, S. P. 69037, d'autre part, il appert que le désaveu a été prononcé à la requête et au profit de M. Cotelle, avec toutes ses conséquences de droit. Aucune opposition ne sera recevable passé le délai de un mois de la présente publication.

Ledit extrait publié conformément aux articles 158 et 153 *bis* du code civil, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal civil de la Seine en date du 25 juillet 1958.

Pour extrait :

Signé : R. Zang.

Etude de Me Jacques Viguerie, avoué à Paris, 20, rue d'Anjou.

D'un jugement rendu par défaut par la sixième chambre du tribunal civil de la Seine le 28 janvier 1958, enregistré et signifié, entre Mme Ginette-Lucienne-Thérèse Ware Ollier, épouse de M. Yvon-Alfred-Antoine Courniaud, avec lequel elle demeure de droit et autorisée à résider à Vaud'herland, par Roissy-en-France (Seine-et-Oise), d'une part, et M. Yvon-Alfred-Antoine Courniaud, demeurant au Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 50, avenue Michelet, d'autre part, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Courniaud à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait publié conformément à l'article 247 du code civil.

Signé : Viguerie.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Dordogne.

AVIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES

de minerai d'uranium et substances connexes.

Par une pétition en date du 3 juillet 1958, M. Maurice Faugère, directeur technique et commercial des établissements PRO. ME. CA., à Bergerac, agissant en vertu d'une procuration générale au nom et pour le compte de Mme Jeanine-Raymonde Faugère, épouse de M. Pierre Iglesias, domiciliée à Luchon (Haute-Garonne), sollicite, pour une durée de trois ans, un permis exclusif de recherches de minerai d'uranium et substances connexes à l'intérieur d'un périmètre bien défini, situé intégralement sur le territoire du département de la Dordogne et d'une étendue superficielle de 2.000 hectares.

Ce permis, dit Permis de la vallée de la Dronne, serait valable à l'intérieur d'un polygone A B C D E et F, dont les sommets sont définis comme suit :

Sommet A. — Savignac-de-Nontron, clocher.

Sommet B. — Les Gravoux, intersection du chemin départemental n° 96 avec le chemin départemental n° 85.

Sommet C. — Le Verdoyer, intersection du chemin rural du Verdoyer et du chemin départemental n° 96.

Sommet D. — Paugnac, angle Nord-Ouest du château de Paugnac.

Sommet E. — Carrefour de la Rouderie, intersection des axes du chemin départemental n° 82 et du chemin vicinal n° 1 de Saint-Saud à Thiviers.

Sommet F. — Intersection du chemin rural de Chez Boutard et du chemin vicinal n° 8.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande est ouverte à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux, pendant la durée d'un mois, soit du 4 août 1958 au 3 septembre 1958 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture de la Dordogne, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture de la Dordogne, soit adressées par lettre recommandée au préfet de la Dordogne (4e division, 2e bureau).

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet de la Dordogne avant la clôture de l'enquête.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret susvisé, devront être formulées devant le préfet de la Dordogne avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront, en outre, être notifiées par leurs auteurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Cet avis devra être adressé au préfet de la Dordogne dès réception.

Périgueux, le 31 juillet 1958

Pour le préfet :
Le secrétaire général,
Signé : G. Kriegel.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par pétition en date du 28 juin 1958, M. Colot (Armand), président directeur général de la Compagnie algérienne de recherches et d'exploitation pétrolières, agissant au nom et pour le compte de ladite société dont le siège social est 23, rue Galilée, Paris (16e), sollicite l'octroi pour une durée de cinq ans d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur une partie des départements d'Aumale, Bougie, Grande-Kabylie, Sétif et Titteri.

Le permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre constitué par les segments de droites joignant successivement les sommets BRA 1, BRA 2, BRA 3, BRA 4, BRA 5, BRA 6, BRA 7, BRA 8 et BRA 1.

Ces 8 sommets sont définis de la façon suivante :

POINT n°	GRADES Longitude Est Paris.	GRADES Latitude Nord.	POINT n°	GRADES Longitude Est Paris.	GRADES Latitude Nord.
BRA 1	0 G 60' 00"	40 G 30' 00"	BRA 5	2 G 30' 00"	40 G 20' 00"
BRA 2	1 G 20' 00"	40 G 30' 00"	BRA 6	1 G 90' 00"	40 G 20' 00"
BRA 3	1 G 20' 00"	40 G 40' 00"	BRA 7	1 G 90' 00"	40 G 04' 15"
BRA 4	2 G 30' 00"	40 G 40' 00"	BRA 8	0 G 60' 00"	40 G 04' 92"

Il s'agit de coordonnées géographiques exprimées en grades et minutes centésimales par rapport au méridien de Paris.

Le périmètre ainsi délimité renferme une étendue superficielle de 3.920 kilomètres carrés.

En exécution des prescriptions du décret du 27 octobre 1956, une enquête sur cette demande sera ouverte du 25 août au 25 septembre 1958.

Un exemplaire de la demande et un extrait de carte au 1/200.000 portant les limites du périmètre seront déposées dans les préfectures de Grande-Kabylie, Sétif et Titteri, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture d'enquête tous les jours ouvrables de huit heures à dix-huit heures.

Les observations seront, soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet dans chaque préfecture désignée, soit adressées par lettre recommandée au préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 25 septembre 1958.

Les demandes en concurrence constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 56-1101 du 27 octobre 1956 devront être déposées avant l'expiration d'un délai de un mois à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 25 octobre 1958, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes et trois copies au délégué général du Gouvernement, direction générale des affaires économiques et de l'industrialisation ;

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité ;

Quatre copies à l'ingénieur en chef des mines à Alger.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à M. Colot (Armand), président directeur général de la C. A. R. E. P., par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé de dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au délégué général du Gouvernement, direction générale des affaires économiques et de l'industrialisation, et au préfet de chaque département intéressé par cette opposition ou cette concurrence.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Djidjelli. **Union nautique de Djidjelli (U. N. D.).** But : pratique des sports en général et en particulier de la natation ; formation des jeunes nageurs, sauveteurs et pêche à la nage ; resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre tous ses membres. Siège social : école Jules-Ferry, Djidjelli (Bougie).

8 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Comité permanent des fêtes de Cazavet.** But : organisation des réjouissances, fêtes publiques, manifestations sportives et artistiques. Siège social : mairie de Cazavet (Ariège).

8 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association des parents d'élèves des écoles laïques de Tourouvre.** But : établir et développer entre tous ses membres des relations d'amitié et de solidarité pour contribuer à faire améliorer le bien-être des élèves. Siège social : mairie de Tourouvre (Orne).

11 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association familiale rurale de Roulans.** But : garderie enfantine et aide aux mères de familles rurales. Siège social : salle de la mairie de Roulans.

15 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Association bouliste cervionnaise.** But : pratique de la pétanque et provençale. Siège social : Modern' Restaurant, Cervione (Corse).

16 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Jeunesse et joie.** But : se retrouver entre jeunes et créer des loisirs et des liens d'amitié. Siège social : mairie de Fressenneville (Somme).

16 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Comité officiel et permanent des fêtes, sports et loisirs de Châteauneuf-de-Grasse.** But : organisation des festivités, réjouissances, loisirs et toutes manifestations artistiques, etc. Siège social : salle des fêtes municipale, rue de la Mairie, Châteauneuf de-Grasse (Alpes-Maritimes).

17 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe français d'études de sociométrie.** But : recherche, application, enseignement et diffusion en France des techniques sociométriques : psychodrame, sociodrame, sociométrie et dynamique des groupes, notamment dans l'industrie, les administrations et l'enseignement sous toutes ses formes. En tant qu'il enseigne la sociométrie et le psychodrame avec utilisation de la dynamique des groupes, il est le correspondant en France du New-York Institut of Psychodrama and Group Psychotherapy, dont le fondateur est le docteur J.-L. Moreno. Siège social : Institut pédagogique national, 29, rue d'Ulm, Paris.

19 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société communale de chasse de Gauciel.** But : protection et repeuplement du gibier sur la commune ; répression du braconnage. Siège social : mairie de Gauciel.

21 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Société de chasse d'Argol.** But : défendre les intérêts des chasseurs de la commune. Siège social : chez M. Jean Bideau, Argol (Finistère).

22 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association cultuelle catholique orthodoxe de l'Epiphanie.** But : célébration de la liturgie orthodoxe française. Siège social : 15, rue de l'Ancien-Courrier, Montpellier.

23 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Groupement régional pour le soutien de l'œuvre de rénovation nationale et républicaine du général de Gaulle et de son Gouvernement.** But : soutien de l'action du général de Gaulle et de son Gouvernement. Siège social : 4, rue Perrochel, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

24 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association familiale rurale.** But : étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales ; respect de la moralité publique ; lutte contre les fléaux sociaux ; développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social : mairie de Vieille-Brioude (Haute-Loire).

25 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de police. **C. R. E. A. T. I. O. N. S. (Centre de recherches économiques, achats et approvisionnements, techniques industrielles, organisation nouvelle et scientifique).** But : grouper dans un but apolitique et interprofessionnel les éléments d'élite de toutes les branches d'activité pour contribuer à l'essor français et même international. Siège social : 2, rue Montesquieu, Paris.

25 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **Association Notre-Dame-des-Anges.** But : éducation et rééducation de l'enfance socialement et psychologiquement inadaptée. Siège social : orphelinat de Gevigney.

27 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale des journalistes havrais.** But : établir un lien constant de camaraderie entre les journalistes professionnels du Havre et de la région ; venir en aide à ceux de ses membres qui feraient appel à elle ; permettre des échanges culturels interprofessionnels. Siège social : à l'hôtel de ville du Havre (Seine-Maritime).

28 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre social de l'Abbaye.** But : assistance, hygiène et aide sociale sous toutes ses formes. Siège social : 3, rue de l'Abbaye, Paris.

29 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Tennis-Club couvert de Montreuil.** But : pratique du tennis. Siège social : 47, rue Ernest-Savart, Montreuil-sous-Bois.

29 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association « Département du Doubs-Algérie ».** But : établir des relations amicales suivies avec les populations d'Algérie et un parrainage spirituel et matériel en vue de l'organisation administrative, sociale et économique. Siège social : 26, rue de la Préfecture, Besançon.

29 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale des locataires du quartier du Perrey.** But : grouper les locataires des îlots N. 16, N. 20, N. 20 *bis*, N. 22, N. 22 *bis*, N. 26, N. 37, V. 62, assurer la défense de leurs intérêts de locataires et d'habitants du quartier, participer à l'organisation des loisirs du quartier, réclamer la bonne exécution des réparations demandées, faire respecter l'hygiène et les locaux, tant par l'office d'H. L. M. que par les locataires. Siège social : îlot N. 20, n° 5, escalier 1, rue Michel-Yvon, le Havre (Seine-Maritime).

29 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Comité local des fêtes.** But : favoriser le commerce et faire mieux connaître la commune. Siège social : mairie de Javené (Ille-et-Vilaine).

30 juillet 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la médecine du travail de l'Algérois.** But : étude et réalisation de toutes mesures concernant l'amélioration de l'hygiène industrielle, organisation et fonctionnement des services médicaux du travail dans les établissements de son ressort. Siège social : 7, place Bresson, Alger.

31 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Amicale de la classe 1959.** But : resserrer les liens entre tous les jeunes gens nés en 1939. Siège social : café Clene, rue des Deux-Ponts, Cholet (Maine-et-Loire).

31 juillet 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association « Les Bluets d'Aunis ».** But : promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social : au presbytère de Forges-d'Aunis (Charente-Maritime).

1er août 1958. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Soleil et Montagne.** But : défendre la santé physique et morale des jeunes et contribuer à leur épanouissement harmonieux. Siège social : 61, rue Brauhauban, Tarbes.

2 août 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association interprofessionnelle de médecine du travail du port d'Alger (Métraport).** But : organisation et fonctionnement des services médicaux du travail sur le port d'Alger. Siège social : rue de Chambéry, Alger.

4 août 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Cercle de la jeunesse de Radio-Beffe.** But : organisation de bals et soirées récréatives dont le profit sera utilisé pour venir en aide aux vieillards de la commune. Siège social : café Durand, Bardilly.

MODIFICATIONS

24 juillet 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Club athlétique du Sud-Ouest change son titre, qui devient **Club sportif Société française d'entretien et de réparation du matériel aéronautique,** et transfère son siège social du 84, cours du Pré-Saint-Maur, Bordeaux, au bureau de la Sferma, aérodrome de Mérignac

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.